



## Procès-verbal

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 6 Octobre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le LUNDI SIX OCTOBRE à dix-huit heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le MARDI TRENTÉ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

### Etaient présents :

M. Y.BOURREL - **Maire**

Mmes et MM. : S.CRAMPAGNE – L.TRICOIRE – L.BELEN – L.PRADEILLE – L. CAPPELLETTI - **Adjoints.**

Mmes et MM. : B.GANIBENC – F.DENAT – D.BALZAMO – D.TALON – M.LEVAUX – P.MOULLIN-TRAFFORT – S.BEAUFILS – M.RENZETTI – S.EGLEME – C.FAVIER – C.KORDA – R.BARTHES – B.MAZARD – S.DEMIRIS – F.DALBARD – S.GRES-BLAZIN – G.DEYDIER – D.BOURGUET – M.PELLETIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT – S.RAYNAL - **Conseillers.**

### Absents excusés :

Mmes et MM : C.CLAVEL – A.SAUTET – V.ALZINGRE – L.GELY – P.DELCANT

**Procurations :** C.CLAVEL à B.GANIBENC  
A.SAUTET à S.CRAMPAGNE  
V.ALZINGRE à M.RENZETTI

P.DELCANT à M.PELLETIER  
L.GELY à S.EGLEME

### Secrétaire de séance : F. DALBARD

Après adoption du procès-verbal, l'ordre du jour est abordé :



**1. DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATIONS DIVERSES :**

**A / Décisions municipales :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions municipales qui ont été prises depuis la dernière séance, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	DATE	OBJET	CARACTERISTIQUES	DATE DE L'EVENEMENT	MONTANT en € TTC
109	20/06/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Concert Evan et Nunu avec l'Association « En avant pour demain »	Jeudi 26 Juin 2025	1 000 €
110	20/06/2025		Exposition « Toreros y Flamenca » de Roman Frédéric	Du 20 Juin au 11 Juillet 2025	468,86 €
111	03/07/2025	MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE BATIMENT	Mise à disposition gracieuse du Château des Comtes de Melgueil à la SARL Galerie At Down	Vendredi 4 et Samedi 5 Juillet 2025	
112	03/07/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Animation musicale dans le cadre du vernissage de l'exposition "Gouzou la vie de château" avec Claude DAMAS	Jeudi 3 Juillet 2025	500 €
113	03/07/2025	MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'EQUIPEMENTS	Mise à disposition gracieuse des arènes Léonce et Louis Rouquette à l'Association « Pichoto Camargo »	Jeudi 3 Juillet 2025	
114	08/07/2025	MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX	Mise à disposition gracieuse de la Salle RSEO au sein de l'espace Bel Air à l'Association « Mieux-être AA » pour la pratique de ses activités	Du 10 Septembre 2025 au 24 Juin 2026 les Mercredis de 9h à 11h30	
115	08/07/2025		Mise à disposition gracieuse de la Salle RSEO au sein de l'espace Bel Air à l'Association « Graine d'éveil » pour la pratique de ses activités	Du 8 Septembre 2025 au 24 Juin 2026, les Lundis de 18h à 20h et les Mercredis de 18h à 21h	
116	08/07/2025		Mise à disposition gracieuse de la Salle UNRPA au sein de l'espace Bel Air à l'Association « KLE2COM » pour la pratique de ses activités	Du 12 Septembre 2025 au 27 Juin 2026, les Vendredis de 18h à 20h et les Samedis de 10h à 12h	
117	11/07/2025	MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL	Mise à disposition du terrain communal cadastré BP 59 à la SAS BOREALIS pour l'installation de ruches		Participation communale de 500 € par ruches et par an
118	11/07/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Organisation d'un spectacle avec le groupe « SMASH HITS » (SARL CODA MEDIA)	Lundi 14 Juillet 2025	1 667,75 €
119	11/07/2025		Organisation d'un spectacle avec le groupe « GOOD TIMES » (SARL CODA MEDIA)	Lundi 14 Juillet 2025	6 564,42 €
120	15/07/2025		Animation musicale avec l'Association « ZIK'ATOUTCHOEUR » concert du groupe DYNAMIC	Samedi 9 Août 2025	1 612,10 €
121	15/07/2025		Animation musicale avec l'Association « ZIK'ATOUTCHOEUR » concert Les Drôles de Sœurs	Lundi 11 Août 2025	1 912,10 €
122	16/07/2025	DECISION D'ESTER EN JUSTICE	Désignation d'un avocat dans le cadre d'une protection fonctionnelle pour trois policiers municipaux (troubles à l'ordre public)		
123	17/07/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Animation musicale par l'Orchestre « Trait d'Union-Perier » de la SAS RECTO VERSO SPECTACLES	Jeudi 10 Juillet 2025	10 866,50 €

124	17/07/2025		Animation musicale avec l'Association « ATOME » concert de l'orchestre ABRAXAS	Lundi 11 Août 2025	7 470,42 €
125	17/07/2025		Animation musicale avec l'Association « SLV PRODUCTION » concert de l'orchestre NEW ZIK	Jeudi 14 Août 2025	9 664 €
126	17/07/2025		Animation musicale avec « l'EURL A2 Events Production » concert de l'orchestre KRYSTAL NOIR	Vendredi 15 Août 2025	9 150 €
127	22/07/2025		Animation musicale avec « la SARL DANCECODE » concert de DJ RUTYNA	Mardi 12 Août 2025	8 061,62 €
128	28/07/2025	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX	Mise à disposition des équipements sportifs municipaux à titre gracieux aux associations sportives	Année 2025-2026	
129	28/07/2025	DECISION D'ESTER EN JUSTICE	Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2505448-5 (requête en référé pour suspendre deux délibérations)	Requérants déboutés	
130	04/08/2025	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX	Convention de mise à disposition du stand de tir de Mauguio Carnon au profit du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)	Tarifs communaux 2025	250 €/jour 125 € /demi-journée Forfait FPA 7,5 jours 1 500 €
131	04/08/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Animation musicale par l'orchestre Pyramide sur la Place de la Libération dans le cadre de la Fête Votive	Samedi 16 Août 2025	8 343,40 €
132	05/08/2025	AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des cabanes éphémères à des fins d'exploitation du domaine public (cf DM n°99 du 11/06/2025)		
133	07/08/2025	DECISION D'ESTER EN JUSTICE	Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2505406-1 (contentieux urbanisme)		
134	07/08/2025		Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2505714-1 (contentieux urbanisme)		
135	07/08/2025		Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2505245-4 (contentieux indemnitaire)		
136	08/08/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Animation musicale PICHOTO CAMARGO dans le cadre de l'ouverture de la Fête Votive 2025	Samedi 9 Août 2025	150 €
137	22/08/2025		Atelier création bracelet en pierres naturelles « Natur'L » avec Lucie HERNANDEZ	Samedi 5 Septembre 2025	285 €
138	22/08/2025		Atelier « Dire le corps avec des mots » avec Cécile GRIS	Samedi 18 Octobre 2025	300 €
139	08/09/2025		Demande de financement à la Préfecture de l'Hérault-déport d'images de la vidéoprotection urbaine au centre d'opérations et de renseignements de la Gendarmerie Nationale		12 985,59 €
140	08/09/2025	MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX COMMUNAUX	Mise à disposition gracieuse de la salle Rosa Parks à la Cie les « herbes folles »	Du 9 au 13 Septembre 2025	
141	09/09/2025	FUNERAIRE	Remboursement d'une concession perpétuelle avec caveau rétrocédée à la commune		1 162 €
142	11/09/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « Dame Hiver » avec l'association l'Oiseau Lyre	Mercredi 29 Octobre 2025	1 445,94 €
143	11/09/2025		Spectacle « Déplumé » avec l'association Le bruit du vent dans les arbres	Dimanche 21 Septembre 2025	1 687 €
144	15/09/2025	COMMANDE PUBLIQUE	Marché subséquent 13		

			Approbation et autorisation de signer un marché de prestations intellectuelles dans le cadre du mandat d'études et de travaux confié à la SPL L'Or Aménagement pour « la mise en œuvre du schéma directeur de Mauguio – Carnon par la commune de Mauguio – Carnon »		
145	16/09/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Concert « Voyage sonore vibratoire » avec l'association Aquarius Prod	Vendredi 3 Octobre 2025	800 €
146	16/09/2025		Spectacle « Lucia » avec l'association Compagnie Louva	Samedi 18 Octobre 2025	1 910,60 €
147	17/09/2025		Atelier de décors sur tranches avec l'EI GRIN Camille	Samedi 18 Octobre 2025	379 €
148	17/09/2025	MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX COMMUNAUX	Mise à disposition gracieuse de la Salle Prévert pour une exposition de peintures du Groupe des aphasiques de Montpellier et de l'Hérault	Du 21 au 23 Novembre 2025	
149	17/09/2025	DEMANDE DE CO FINANCEMENT	Demande de co financement au « Fonds Vert » pour le programme de modernisation des infrastructures et des espaces publics portuaires		81 000 €
150	17/09/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle jeune public « La grande fabrique de mots » avec la Cie Les voisins du dessus	Mercredi 22 Octobre 2025	1 468,62 €
151	18/09/2025		Exposition « RADES » avec l'association L'Ardec	Du Samedi 20 Septembre au Vendredi 10 Octobre 2025	1 650 €
152	22/09/2025		Animation musicale « spectacle Piou d'Ambrosio+ Roland Ramade »	Vendredi 26 Septembre 2025	1 500 €
153	23/09/2025	FINANCES	Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel-Budget Principal		1 000 000 €

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du présent compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### B / Décisions municipales relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée :

##### ▪ PROCEDURES ADAPTEES COMPRISES ENTRE 15 000 € H.T. à 90 000 € H.T.

OBJET DU MARCHE	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
25006 – MISE A DISPOSITION ET EXPLOITATION D'UN SYSTEME DE VELOS EN LIBRE SERVICE PENDANT LA SAISON ESTIVALE	FRANCE VELO CONNECTE	63100 CLERMONT-FERRAND		40 000 € / an	48 000 € / an

##### ▪ PROCEDURES ADAPTEES SUPERIEURES à 90 000,00 H.T.

OBJET DU MARCHE	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
25005 – TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DU PORT	ADEP	66370 PEZILLA LA RIVIERE	01 – Travaux de mise en œuvre d'équipements portuaires de plaisance et de modernisation : pontons, rampes, modules plongée et sanitaires	1 142 552,01 €	1 371 062,41 €

<b>DE CANNON – BUDGET ANNEXE DU PORT DE CANNON</b>	<b>RELLUMIX</b>	<b>95800 CERGY</b>	<b>02 – Travaux de création d'une unité de traitement des eaux de carénage avec dispositif de réutilisation des eaux traitées – Tranche Ferme</b>	<b>361 344,72 €</b>	<b>433 613,66 €</b>
<b>25008 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</b>	<b>SPIE BATIGNOLLES MALET</b>	<b>34130 MAUGUIO</b>		<b>600 000 € / an</b>	<b>720 000 € / an</b>

Monsieur Yvon BOURREL :

Messieurs, Mesdames, bonsoir, bonsoir chers collègues et bonsoir à l'assistance et à la presse. J'ouvre cette séance du conseil municipal en désignant tout d'abord un secrétaire qui sera Monsieur François DALBARD. Nous avons des procurations, Madame ALZINGRE pour Monsieur RENZETTI, Monsieur CLAVEL pour Monsieur GANIBENC, Monsieur SAUTET pour Madame CRAMPAGNE, Monsieur DELCANT pour Madame PELLETIER et Madame GÉLY pour Madame EGLÈME. Très bien, il prendra le train en marche.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT :

Madame EGLÈME également, apparemment.

Monsieur Yvon BOURREL :

Il convient maintenant d'adopter le PV du dernier conseil municipal qui n'a pas fait l'objet de demandes écrites, d'observations écrites. Il y a des observations en séance ? Non, je vous remercie donc il est considéré comme définitivement adopté et sans réserve. Pas de points retirés à l'ordre du jour. Je signale simplement que comme nous l'avons fait au dernier conseil d'agglomération, sur les points je signale les départs. Sur le point numéro 9, il est question du renouvellement de l'administrateur au sein de la SPL l'Or aménagement. L'équipe municipale en place a une candidate, c'est Béatrice MAZARD et je demanderai à Madame MAZARD de se déporter pour le vote. Y a-t-il une autre candidature parmi les composantes de l'assemblée ?

Monsieur Frantz DENAT :

Monsieur le maire, on avait été un peu surpris de ne pas avoir d'appel à candidatures. Vous aviez mis ce point à l'ordre du jour.

Monsieur Yvon BOURREL :

Vous pouvez le faire tout de suite, monsieur.

Monsieur Frantz DENAT :

Donc ce que je, je finis ma phrase monsieur, c'est ce que je demande, c'est une suspension de séance pour qu'on puisse en parler nous. Puisqu'on découvre, on découvre qu'il y a un appel à candidatures.

Monsieur Yvon BOURREL :

On fera la suspension avant le point. Oui. Voilà. Très bien.

Monsieur Frantz DENAT :

Voilà, et on vous donnera notre réponse de candidature à ce moment-là.

Monsieur Yvon BOURREL :

C'était pour ça, de ce que j'ai compris.

Monsieur Frantz DENAT :

Très bien, merci beaucoup.

Monsieur Yvon BOURREL :

Voilà, il n'y a pas de souci. Et le point 10, donc, je me déporterai pour le rapport d'activité de la SPL, comme je le fais habituellement. Nous passons aux décisions municipales, décision municipale dont vous avez eu copie,

qui ont fait l'objet de certaines questions auxquelles nous avons répondu.

Madame Marianne PELLETIER :  
Monsieur le maire, s'il vous plaît.

Monsieur Yvon BOURREL :  
Monsieur Parmentier.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Bonsoir à tous. J'aimerais avoir des précisions sur la décision n° 153, la contractualisation d'une ligne de trésorerie pour un million d'euros. Parce que dans les réponses que vous avez faites à monsieur DENAT, je n'ai pas vu la réponse à cette interrogation sur à quoi correspondait cette contractualisation d'un million d'euros. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL :  
Laurent, tu réponds, s'il te plaît.

Monsieur Laurent CAPPELETTI :

Oui donc, c'est de la gestion financière de base en fait. Il y a différents outils dont les lignes de trésorerie, pour rester sur un budget à zéro, notamment en période de forte fluctuation de trésorerie. Les taux d'intérêt sont bas, c'est Euribor plus 2 %. Donc, voilà l'explication.

Madame Marianne PELLETIER :

Moi, j'ai des questions vraiment de détail. La décision n°117, mise à disposition de terrain communal pour des ruches et je n'ai pas compris, comme c'était présenté, les 500 euros par ruche et par an, si c'est la commune qui les payait ou si c'est la commune qui recevait cette somme. Comme c'est présenté, je me dis que c'est la commune qui paye et je trouvais ça bizarre de mettre à disposition un terrain et d'en plus participer.

Monsieur Yvon BOURREL :  
Mme CRAMPAGNE.

Madame Sophie CRAMPAGNE :

Oui, en fait, c'est la commune qui paie les ruches depuis le début qu'on a la convention avec eux, en fait. Dans le cadre du partenariat, c'est la convention qui a été créée comme ça à l'origine, en fait. Entre guillemets, on loue des ruches. C'est le dispositif qui a été mis en place, mais peut-être que François DALBARD, qui s'est occupé de la dernière convention, peut compléter.

Monsieur François DALBARD :

Non, il n'y a pas beaucoup plus. C'est une convention avec l'organisme qui met à disposition les ruches et on leur verse une compensation pour l'allocation qu'on fait des ruches et de tout ce qu'ils font autour.

Madame Marianne PELLETIER :  
Et le miel ?

Madame Sophie CRAMPAGNE :

La contrepartie c'est la production de miel qui est distribuée en règle générale à l'occasion de la fête de la nature et par ailleurs des actions pédagogiques qui sont proposées tous les ans sous trois possibilités d'actions différentes. À la fois, ça peut être auprès des scolaires, on a la possibilité aussi de prévoir avec eux une sensibilisation qui serait ouverte au public et aussi un travail de sensibilisation des agents pour découvrir l'univers des ruches et notamment pour les agents qui travaillent au parc paysager.

Madame Marianne PELLETIER :

D'accord, merci. Dans le même ordre d'idée, petite question, n°122 avocats pour trois policiers municipaux, trouble à l'ordre public, on peut en savoir plus ? C'était la décision n°122, désignation d'un avocat dans le cadre d'une protection fonctionnelle pour trois policiers municipaux, trouble à l'ordre public.

Monsieur Yvon BOURREL :

Il s'agit d'outrages à agents et donc les agents sont défendus par la commune.

Madame Marianne PELLETIER :

D'accord et la décision n°144, ce sont des marchés subséquents, 13 pour des prestations intellectuelles pour la SPL ?

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est la même question qu'avait posé Monsieur DENAT. Le montant du marché subséquent est de 2 340 euros pour la décision n°144.

Madame Marianne PELLETIER :

Ah oui, d'accord, merci.

Monsieur Yvon BOURREL :

Voilà, nous saluons l'arrivée de Monsieur DEYDIER. Bonjour Monsieur, je vous en prie, vous êtes déjà excusé.

Monsieur Frantz DENAT :

J'ai d'abord une remarque pour qu'on comprenne un petit peu, on reçoit plus de 800 pages cinq jours avant, alors c'est un délai légal sur lequel je ne reviens pas, mais je voulais quand même que les gens se rendent compte après quand on parle de transparence et de démocratie locale ce que ça représente. C'était ma première remarque, 800 pages en cinq jours. La seconde porte, ça ne va pas vous surprendre, sur le point 129. Alors je suis content de voir pour une fois que le résultat des décisions de justice est porté dans la colonne comme il s'agit d'une décision que, avec d'autres, j'avais porté moi-même au tribunal administratif. Je suis content de savoir que ça a coûté 5400 euros à la commune pour un fait, on est débouté pour des problèmes de délai, on n'est pas débouté pour des problèmes de fond. Donc je pense que, quitte à l'écrire, puisque c'est écrit, ce n'est pas écrit pour les autres, mais autant l'écrire complètement. Voilà les deux remarques et la dernière porte sur les mises à disposition, je remarque qu'aucune mise à disposition n'est chiffrée. Alors ça a un coût pour la commune, on le sait, tous les administrateurs le savent. Je trouve dommage qu'on ne se rende pas compte de ce que ça représente. Alors je ne doute pas que vous le fassiez chiffrer par les services, mais dans ce cas-là, quitte à faire, qu'on se rende compte parce qu'entre 500 euros, 1500 euros, 2000 euros, ça s'accumule. On en reparlera tout à l'heure au niveau budgétaire. C'est important de savoir où va l'argent de la commune.

Monsieur Yvon BOURREL :

Alors, en toute transparence, l'examen de ce qu'on appelle les produits supplétifs, c'est-à-dire la mise à disposition des salles ou des équipements culturels ou sportifs au bénéfice des associations, est un élément qui est détaillé chaque année lors du vote des subventions attribuées aux associations. On a à peu près, bon an mal an, 600 000 euros d'aide directe en fonction des projets, en fonction également des moyens dont nous disposons et que nous décidons d'affecter. Et il est chaque fois rappelé au club ou à l'association bénéficiaire de certaines subсидies communales, du coût, j'allais dire, passif n'est pas le terme, mais en tout cas du coût de ces produits supplétifs que représentent les mises à disposition des terrains sportifs ou du théâtre, choses comme ça. On le retrouve à ce moment-là. Vous pouvez le retrouver dans le budget 2024 à ce moment-là. Ça n'a pas été répertorié. Vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait 800 pages, cette chose-là ne ferait qu'alourdir mais il n'y a pas de sujet, de toute façon, aucun sujet n'est tabou, on a une comptabilité publique, on est transparent, on explique et vous le savez très bien. Après on apprécie ou on n'apprécie pas les choix, mais en tout cas l'objectivité du financement est bien présente. Voilà, elle se fera lors de l'attribution des subventions aux associations.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Monsieur le maire, si vous le permettez. D'abord, bonjour. Justement, sur ces délibérations 133, 134 et 135, relatives aux décisions d'ester en justice, sur les conseils municipaux précédents, je vous avais fait une demande qui était de savoir si vous aviez pu les comptabiliser depuis le début du mandat, ainsi que le coût que ces décisions, ce qui sollicite les conseils d'un avocat, avaient coûté à la commune.

Monsieur Yvon BOURREL :

Je n'ai pas en séance la somme, mais je vous la dirai bien sûr. Ce que je peux vous dire, c'est que les actions d'ester en justice sont des actes, ce sont des contentieux d'urbanisme où la commune est en défense parce qu'elle est attaquée. La commune n'a pas pour rôle d'attaquer sa politique, elle a pour mission de service public d'instruire des dossiers. Ces dossiers accordent des permis ou refusent des permis et en la matière, quand certains permis sont accordés, ils sont parfois attaqués par des gens qui estiment que le maire ou le conseil municipal, la décision d'attribution est une décision contestable. À ce titre, la commune mandate un avocat ou un cabinet d'avocat pour la défendre. Je précise que je vous donnerai également le pourcentage de réussite de la commune en la matière puisque c'est un exercice que nous n'aimons pas faire souvent, mais que nous faisons autant que nécessaire et la plupart du temps, la commune obtient gain de cause parce que les dossiers sont faits comme ils doivent l'être. Après, c'est à l'appréciation des autorités compétentes de pouvoir juger.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Je prends acte de votre décision. Vous le savez, l'urbanisme est un de mes chevaux de bataille. Comme vous m'avez fait cette démonstration les fois dernières, vous me permettrez d'avoir fait de mon côté l'exercice et je ne sais pas si vous serez en accord avec les chiffres que je vais vous annoncer, mais moi j'en ai compté 42. Ça fait un équivalent à peu près à plus de 180 000 euros pour la commune. Question est assez simple.

Finalement, est-ce que ça ne vous interpelle pas sur les projets en urbanisme qui ne sont pas voulus par les Melgoriens ?

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur Chazot, quand vous avez des questions, de vraies questions, je veux bien les recevoir. Quand vous avez les réponses à vos questions, c'est comme si vous parliez tout seul. Effectivement, c'est un exercice assez adroit, je le reconnaiss, mais qui n'importe rien au débat. Est-ce à dire que l'instruction des permis ne convient pas ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

J'aurais bien aimé avoir ce débat puisque la question je vous l'ai posée à trois reprises, à trois conseils municipaux et vous m'avez fait la même réponse. Donc je varie mes réponses maintenant.

Monsieur Yvon BOURREL :

Je ne varie pas les miennes parce que je suis persuadé que ce que nous faisons convient.

## **2. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE LA COMMUNE 2025 :**

Rapporteur : L. CAPPELLETTI

**La délibération est adoptée à 17 voix pour, 8 contre (S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – S.RAYNAL – G.DEYDIER – PM.CHAZOT – F.DENAT) et 8 abstentions (G.PARMENTIER – R.BARTHES – S.DEMIRIS – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – M.LEVAUX – P. MOULIN-TRAFFORT).**

Nous passons à la suite. La suite, c'est les décisions modificatives au budget de la commune et je vais demander à monsieur CAPPELLETTI de prendre la parole et de nous exposer cette décision.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Alors, merci monsieur le maire. Bonsoir à toutes et à tous. Donc nous allons démarrer par les décisions modificatives sur le budget de la commune, qui s'équilibre de la façon suivante, je vais aller directement au but et après je vous expliquerai au travers des tableaux qui vont vous être présentés comment on y arrive. La section de fonctionnement qui s'établit en modification à 316 000 euros et la section d'investissement qui s'établit à 167 000 euros. Donc tout de suite on peut constater que ces modifications sont minimes aux égards à la taille du budget. Ça fait moins de 1 % dans les deux cas. Donc on va vous présenter donc dans un premier temps le tableau des dépenses de fonctionnement et ensuite les recettes de fonctionnement qui aboutissent à 316 000 euros de modification. Voilà, donc concernant les dépenses de fonctionnement, alors d'abord un rappel sur la décision modificative, vous le savez, donc c'est pour ajuster en fait le budget, plutôt que de faire un budget supplémentaire, ça permet d'ajuster le budget qui a été réalisé compte tenu de l'exécution réelle, compte tenu des modifications aussi qui sont intervenues depuis que le budget a été proposé, notamment pour intégrer les notifications effectives de recettes et de dépenses, tenir compte de l'évolution de la programmation des travaux, adapter les enveloppes budgétaires aux besoins actualisés et rectifier les prévisions initiales. Parce que vous le savez, quand le budget 2025 a été fait, le budget de l'État avait été voté avec un mois de retard et en plus il avait finalement été rejeté, ce qui nous a obligés en fait à poser un nombre d'hypothèses réalistes qui se sont réalisées courant 2025. Alors une fois qu'on a dit ça, quand on regarde le détail de ces modifications, concernant les charges, les dépenses de fonctionnement, donc au total 316 000 euros qui sont répartis de la manière suivante, donc on a les charges à caractère général, un peu plus de 105 000 euros, alors ça concerne des dépenses d'énergie qui ont augmenté, des charges locatives, des charges pour l'entretien et la réparation des bâtiments publics. Il y a également 61 000 euros de maintenance de vidéosurveillance, 27 000 euros de frais d'abonnement et si on fait le total en fait on se rend compte que ça aurait atteint 250 000 euros. Mais grâce à on va dire un travail de rigueur de la gestion, ces dépenses supplémentaires ne s'élèvent qu'à 105 000 euros puisqu'elles ont été compensées par des économies à hauteur de 150 000 euros. Ces économies ont été réalisées notamment sur un travail qu'on poursuit année après année, donc une réduction des dépenses de communication portant sur des objets non éco-responsables, vous savez par exemple des goodies et l'arrêt examen également des périmètres des politiques publiques pour recentrer l'action communale sur ses priorités essentielles. Alors les charges de personnel vous voyez il y a un tiret, ça montre également un effort de gestion puisque l'augmentation de la cotisation retraite aurait conduit à 230 000 euros supplémentaires mais ces augmentations ont été absorbées par un travail en fait de gestion des ressources humaines, de recrutement, de maîtrise des heures supplémentaires. Alors l'atténuation des produits plus 70 000 euros correspond à la notification reçue donc pour le DILICO, vous savez c'est ce projet qui a été mis en place en fait pour collecter auprès des communes de l'argent. Sur le chapitre 65 votre charge de gestion courante on a plus 35 000, un peu plus de 35 000 euros donc pour le chapitre 65 licence informatique et là également ce chapitre aurait pu être plus élevé mais vous le savez il a été décidé de ne pas réaffecter la rémunération des élus démissionnaires aux élus qui restent en fonction ce qui représente une économie de 60 000 euros. Les charges spécifiques moins 29 000 euros de titres annulés, dotation aux provisions, plus 35 000 euros de dotation aux provisions et donc ce travail de rigueur et de maîtrise permet d'arriver à une augmentation du virement à la section d'investissement c'est à dire en fait c'est comme s'il y a eu un excédent de fonctionnement de 97 120 euros qui nous permet en fait de réduire l'emprunt sur cette année. Alors concernant les recettes en raison de l'équilibre budgétaire on arrive également à 316 000 euros, on a 7 000 euros d'encaissement des bracelets de la fête, on a 209 000 euros qui correspondent à la dotation globale de fonctionnement qui a été revue à la hausse donc ça, c'est dans le bon sens. Si je prends le chapitre 75 99 000 euros, subventions et contrats de partenariat pour la fête du sport, le Wingfoil, remboursement de sinistre. Donc au bout du compte finalement la section de fonctionnement s'équilibre à 316 000 euros ça fait une évolution en fait maîtrisée parce qu'on est sur un ajustement de 1 % à peine par rapport au budget prévisionnel 2025 et le point très positif c'est que sur ce fonctionnement 97 120 euros ont été affectés à la section d'investissement afin de réduire le recours à l'emprunt. Donc ça, c'est pour le fonctionnement, si on s'arrête sur l'investissement donc au total 167 000 euros de modification ce qu'il a encore et vous le voyez par rapport au total de l'ordre d'à peine 1 %. Si on regarde les recettes on a les subventions d'investissement moins 42 000 euros, il s'agit du décalage du versement des subventions de la région. L'emprunt donc prévu en 2025 a été diminué à hauteur de 634 000 euros compte tenu de l'avancée des travaux. Le chapitre 23 donc c'est un remboursement des avances versées dans le cadre du financement du schéma directeur à hauteur de 500 000 euros. On le retrouve également donc dans les recettes donc c'est quelque chose qui n'a pas d'impact en fait j'allais dire en plus ou en moins sur le

budget la dépense et la recette se neutralisent. Concernant donc les dépenses d'investissement, on peut aussi parler donc des chapitres après les recettes des dépenses. On a des chapitres 20, 204, 21, 23 il s'agit d'ajustement. On arrive donc en diminution des crédits prévus de moins 467 000, ça correspond à ce que je vous avais dit. On a une augmentation sur le chapitre 10 de 340 000 euros en raison du montant des taxes d'urbanisme perçues sur les zones d'activité reversées à l'agglomération du pays de l'Or. Et en chapitre 16 emprunt une diminution des crédits prévus de moins 40 000 suite à la diminution de l'emprunt prévu en 2025. Donc bref sur les investissements la décision modificatrice est de moins 167 000 euros. Je vous demande donc et il vous est donc proposé donc d'adopter ces décisions modificatives au budget principal de la commune.

Monsieur Yvon BOURREL :

Merci, Laurent.

Monsieur Frantz DENAT :

Oui, vous ne serez pas surpris, mais c'est un budget rectificatif, enfin, c'est des décisions modificatives d'un budget principal qui ne me convenait pas, qui ne me convient toujours pas. Donc, la modification fût-elle aussi bien expliquée qu'elle l'a été, qu'elles l'ont été, ne répondent pas au vrai sujet de l'utilisation des fonds. On y reviendra tout à l'heure sur certains autres points. Donc, en ce qui me concerne, je voterai contre cette décision, mais je voulais juste expliquer pourquoi.

Monsieur Yvon BOURREL :

D'autres interventions ? Bien. Donc je vous propose de passer au vote pour adopter cette décision modificative qui est contre ? On compte ? Huit contre ? Abstention ? Une abstention, deux, trois, quatre, cinq, six, sept. Huit abstentions. Dix-sept. Approuvé. Très bien. Le budget du port, Laurent ?

### **3. CREANCES ETEINTES ET CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR 2025 DE LA COMMUNE :**

**Rapporteur : L. CAPPELLETTI**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Avant on a une créance éteinte de cette mise en non-valeur, mais même s'il n'y a pas grand-chose il faut en parler. Donc le comptable public de la commune de Mauguio adressait les états des produits recouvrables du budget principal pour les années 2007 à 2023. Alors ces produits n'ont pu être recouvrés pour les raisons indiquées dans les annexes et ci-après. Donc je rappelle que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement sur la forme et sur le fonds mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique externe définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement. Alors ces créances en mise en non-valeur ont en réalité pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire mais n'impliquent pas que le recouvrement soit abandonné. Donc les produits recouvrables soumis à l'approbation du conseil s'élèvent à zéro pour les créances éteintes et 322 euros 50 centimes pour les créances admises en non-valeur. Il vous est proposé donc d'autoriser à admettre ces titres en créance irrécouvrable.

Monsieur Yvon BOURREL :

Merci, s'il n'y a pas de question on passe au vote. Donc pour autoriser ces titres en créance irrécouvrable qui est contre, qui s'abstient, unanimité, merci. Le point 4 ?

### **4. CREATION DE L'AP-CP N°2025-9209 REQUALIFICATION DU BOULODROME LYONNAIS FRION ET DE LA PLACE DE LA PAIX :**

**Rapporteur : L. CAPPELETTI**

**La délibération est adoptée à 24 voix pour, 1 contre (F.DENAT) et 8 abstentions (G.DEYDIER – R.BARTHES – S.DEMIRIS – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – M.LEVAUX – P. MOULIN-TRAFFORT).**

Monsieur Laurent CAPPELETTI :

Alors sur le point 4, donc le projet de requalification du boulodrome Lyonnais Frion et de la place de la paix est une opération à caractère pluriannuel. Il correspond au cadre d'utilisation de la procédure dite des autorisations de programmes AP et crédits de paiement CP. Donc ce projet vise à améliorer la qualité urbaine et environnementale du site en intégrant des aménagements respectueux du plan naturel et urbain tout en respectant les contraintes patrimoniales et réglementaires locales afin de préserver l'identité du lieu et de favoriser un développement harmonieux et durable. Donc dans une logique de revalorisation d'un espace sportif vieillissant, la ville propose un équipement moderne fonctionnel et accessible afin de répondre efficacement aux besoins associatifs. Il s'agit d'un projet donc en harmonie avec son environnement urbain, une attention particulière ayant été portée à l'insertion architecturale et paysagère, la préservation également du cadre végétal qui constitue vous le savez un engagement fort de la ville. À cet égard aucun arbre n'est abattu dans le cadre de l'opération. Heureusement nous avons un pompier parmi nous. Alors les platanes existants qui bordent le terrain de part et d'autre sont intégrés dans ce projet pour en faire une ambiance paysagère et ombragée du site tout à fait remarquable. Alors il est présenté les crédits de paiement de l'autorisation de programme comme suit, donc nous avons au total, montant de l'AP TTC 750 000 euros, en crédit de paiement prévisionnel 750 000, recettes prévisionnelles au-dessus d'un autofinancement total, donc avec CP 2025 300 000 euros et CP 2026 450 000 euros. Il vous est donc proposé d'approuver l'autorisation de programme AP et crédit de paiement CP, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Merci, j'ai deux remarques qui ne portent pas sur le projet en lui-même parce que c'est un projet que je soutiens bien évidemment. Première remarque c'est pourquoi on crée cette autorisation de programme maintenant alors que les travaux ont déjà commencé si je ne m'abuse. Et deuxièmement, c'est une remarque que je fais régulièrement et que je recommence encore aujourd'hui, c'est dommage qu'on n'ait pas un visuel du projet que justement on est en train de voter parce que là on peut être d'accord par exemple sur le principe de requalifier cet endroit, de le refaire, etc. Mais on peut être en désaccord sur à quoi ça va ressembler, comment c'est fait. Vous voyez ce que je veux dire. Là le problème c'est qu'on n'a pas ça quand on vote. Donc bien sûr je vais voter l'autorisation de programme, mais voilà c'est les deux remarques que je ferai. Un, pourquoi maintenant alors que les travaux ont commencé et pas avant. Et deuxièmement, pourquoi on n'a jamais le visuel comme pour le gymnase par exemple au moment de voter les programmes. Merci.

Monsieur François DALBARD :

Le programme entier du Boulodrome et de la place de la paix se décompose en plusieurs parties et la première était de laisser les travaux sur le pluvial. Il y avait le cadereau à refaire et donc les travaux qui ont commencé étaient en soi pour le cadereau. Donc le programme en lui-même, tel qu'il est décrit, n'a pas encore commencé. Il y a eu les travaux de démolition c'est sûr, mais il n'a pas vraiment commencé. Et en fait, ce n'est pas tout à fait vrai puisqu'il a commencé puisqu'on a les crédits sont demandés pour 2025 pour passer les bonnes commandes. Et on passera une partie des bonnes commandes en 2025 et il y en aura un certain nombre en 2026. C'est pour ça qu'on crée une APCP sur les deux années.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

L'APCP aurait pu être globale sur l'ensemble du projet de la démolition à la reconstruction. En fait ça m'aurait semblé plus logique. Et sur la question de... mais j'entends après, il n'y a pas de soucis. Et après sur la question de pourquoi on n'a jamais le visuel du projet sur lequel on va voter puisque vous avez raison, si on peut être d'accord sur le principe de refaire un équipement ou d'en construire un, on peut être en désaccord sur à quoi il

va-t-il ressembler, qu'est-ce qu'il y aura dedans, etc.

Monsieur François DALBARD :

Alors on a mis un visuel au bout du chantier que vous pourrez voir et si vous le désirez, on prendra rendez-vous et je vous montrerai. Je vous montrerai le point exact.

Monsieur Yvon BOURREL :

On prend une délibération financière, monsieur Parmentier. On ne prend pas une délibération pour le projet lui-même qui a été inscrit, je vous le rappelle, au budget primitif. Déjà on aurait pu avoir. Vous auriez pu poser cette question. Il n'y a aucune, comme dit monsieur DALBARD, il y a une photo qui représente. Il y a un visuel qui, me semble-t-il, donne un petit peu la tendance. Bien entendu qu'on vous le donnera, on le partagera, bien sûr. Nous passons au vote. Non, pardon, madame MOULLIN.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT :

Oui, merci monsieur le maire. Moi j'aurais voulu une petite précision sur le coût du boulodrome en lui-même. Simplement le boulodrome. Je ne parle pas du cadereau, je ne parle pas de la réhabilitation de tout l'espace. Le boulodrome en lui-même coûte combien à la commune, s'il vous plaît ?

Monsieur François DALBARD :

Je n'ai pas tous les chiffres en tête. Je n'ai pas tous les chiffres en tête, mais c'est aux alentours de 350 000 euros.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT :

350 000 euros, très bien.

Monsieur François DALBARD :

Et puis après ça s'ajuste parce que la barrière, comment on fait ? Est-ce que c'est dans l'un ou dans l'autre ?

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT :

Non, je voulais revenir là-dessus pour... je suis ravie pour les gens qui utilisent le boulodrome qu'on puisse remettre cet équipement vieillissant au bout du jour et permettre à toutes les personnes d'en bénéficier. Je regrette simplement que d'autres associations aient moins de chances puisque moi depuis 2020 je demande à cor et à cri effectivement qu'on mette en place un club-house pour une école de raseteurs qui accueille beaucoup d'enfants qui en ont besoin pour pouvoir fonctionner. Et effectivement ce projet-là n'a jamais vu le jour. Alors je suis très contente pour les boulistes, un peu moins contente pour l'école de raseteurs et les enfants qui y participent.

Monsieur Yvon BOURREL :

Ce projet d'arrêt de local n'est pas un projet qui est forcément recalé. C'est un projet qui peut... qui s'inscrira peut-être lors d'une prochaine mandature. Je tiens à souligner que par expérience pour avoir assisté au vote du club de Pétanque du terrain Henri-Vernice qui avait fait l'objet de sévères discussions puisqu'il était alternativement occupé par les automobilistes et par les boulistes le soir, l'après-midi. Et qui nous avait été reproché de sacrifier ceux qui contribuaient à une forme de pratique habituelle des Melgoriens notamment sur les boulevards. Et on a tenu compte de cette... de cette difficulté d'assumer un espace dédié à la voiture. Et là pour le coup dans l'espace de ce boulodrome c'est un espace de rencontre outre le jeu de boules. C'est également un aménagement urbain d'ailleurs qui fera l'objet d'une présentation puisqu'il y a question de travailler sur les bornes électriques pour les véhicules, laisser un parking moins utilisé et le confier aux promeneurs ou aux gens qui veulent profiter des boulevards. Donc c'est une ambiance de boulevards, c'est une ambiance urbaine qui se rajoute à une fonctionnalité de boules. Pour autant ces projets ne sont pas comparables puisqu'ils sont par nature différents. Et ça n'est pas l'un qui a pris la place de l'autre, c'est un choix d'élu.

Monsieur Frantz DENAT :

Alors moi j'aime bien les boules, j'aime bien jouer aux boules, je préfère la pétanque d'ailleurs à la Lyonnaise par

exemple, etc. Et quand les boules permettent d'éviter de faire abattre des arbres, vous m'en voyez encore plus, encore plus heureux. Jusque-là tout va bien, on s'en sort bien. Mais 750 000 euros, je veux dire, ce n'est pas moi qui le dis, c'est tous les responsables politiques, la situation de la France, la situation des collectivités territoriales, les budgets de l'État. Quand on fréquente un peu les communes du département autre que Mauguio, je connais beaucoup de maires qui n'auraient pas les moyens de mettre même pas 75 000 euros dans un boulodrome, alors moi je suis content en effet pour les gens qui vont jouer aux boules, je suis content des paroles que vous avez dites pour dire que vous redynamisez comme ça une partie du centre-ville. Mais dans une situation financière nationale, départementale et locale telle que celle-ci, je ne comprends pas la différence entre les 350 000 et les 750 000 et je trouve que les 750 000, en ce qui me concerne, c'est complètement disproportionné par rapport aux besoins.

Monsieur Yvon BOURREL :  
Très bien. Madame BARTHÉS.

Madame Rachel BARTHÉS :

Merci monsieur le maire. J'ai une petite question concernant l'aménagement urbain que vous avez évoqué. Vous avez évoqué les bornes électriques avec les voitures stationnées, mais je ne comprends pas très très bien. Va-t-il rester des places de parking, des places de stationnement, ou ces places de stationnement vont disparaître parce qu'elles sont quand même très occupées par les résidents et j'aimerais savoir s'il y a un déport ou pas.

Monsieur François DALBARD :

Alors sur l'ensemble du programme, puisqu'il y a une restructuration au niveau du bâtiment, il y a un décalage sur le boulevard. Actuellement le club-house est à un endroit, il va être légèrement décalé, ce qui fait qu'on va augmenter le nombre de places qui est actuellement sur l'équivalent du marché. Donc là, il va y en avoir plus et même on va ajouter deux places PMR de plus. À ça, on va ajouter sur le côté, on appelle ça la virgule en technique, mais il y a une petite virgule où il y a quatre places qui vont se libérer et les quatre places électriques en plus. Ce qui fait que sur l'ensemble de l'opération, on est à moins quatre places, sachant qu'on gagne deux places PMR et deux places électriques supplémentaires.

Monsieur Yvon BOURREL :

Voilà donc vous avez le projet sous vos yeux, en tout cas une partie du projet puisqu'il s'agit que de la vue du sud. Je vous propose de passer au vote qui est contre. Un qui s'abstient. Cinq. Six. Huit, ah pardon, approuvé.

## **5. MODIFICATION DE L'AP-CP N°2019 SCHEMA DIRECTEUR DE CARNON :**

**Rapporteur : L. CAPPELETTI**

**La délibération est adoptée à 17 voix pour, 15 contre (S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – S.RAYNAL – G.DEYDIER – PM.CHAZOT – F.DENAT – R.BARTHES – S.DEMIRIS – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – M.LEVAUX – P. MOULIN-TRAFFORT) et 1 abstention (G.PARMENTIER).**

Monsieur Laurent CAPPELETTI :

Alors maintenant après la création une petite modification de la PCP du schéma directeur de Carnon. Donc le projet d'aménagement du schéma directeur du Carnon, vous le savez, est une opération à caractère pluriannuel.

Monsieur Laurent CAPPELETTI :

Donc cette démarche d'élaboration du schéma directeur a été engagée par délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2018. Donc sous contrôle de la commune, dans ce programme en fait on définit les conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et exécutés. On prépare la désignation des différents prestataires et entreprises. On assure le suivi des études du chantier sur les plans

techniques, financiers et administratifs. Donc ce schéma, on l'a déjà expliqué, on le souligne, a vocation à définir la stratégie de développement de la station balnéaire de Carnon à moyen et long terme sous la forme d'un plan directeur associé à des fiches actions répondant à différents enjeux, concilier le développement touristique, la préservation du patrimoine naturel et la valorisation du cadre de vie, développer un tourisme des quatre saisons en lien avec les milieux humides et adapter les aménagements urbains et architecturaux au contexte écologique sensible. Cela étant dit, quelles sont ces modifications ? L'estimation du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la réalisation de l'opération passe de 9,188,607 à 9,132,296 sur une diminution de 56,311. Et l'estimation du montant de la rémunération du monde à l'étude des travaux passe de 473,023 à 466,566 sur une diminution de 6,447. Vous avez le détail ligne à ligne dans le tableau ci-dessus et donc il convient de modifier cette autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit compte tenu de ces modifications. Il vous est donc proposé de modifier l'autorisation de programme et de crédit de paiement de cette AP telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Oui, j'ai une remarque à faire. De toute façon, je vais voter contre cette délibération et je ne vais pas voter contre l'économie de 56 000 euros mais je vais voter contre l'esprit de ce schéma directeur, comme vous dites, concilier le développement touristique, la préservation du patrimoine naturel et la valorisation du cadre de vie. Or, c'est le contraire quand on voit le résultat. Bon, j'y reviendrai quand on fera le débat sur la SPL mais puisque c'est vous qui l'avez écrit dans la délibération, je me permets de le dire que le résultat n'est pas au rendez-vous. Donc, j'en reparlerai quand on parlera du bilan de la SPL mais c'était pour dire pourquoi je vais voter contre la délibération. Je ne vais pas voter contre l'économie de 56 000 euros mais je vais voter contre l'esprit général du schéma directeur de Carnon 2030.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur BOURGUET, vous avez bien noté qu'on remplaçait un parc de voitures par de la végétation à cet endroit.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Oui, après avoir abattu quelques centaines d'arbres. C'est très bien. Le temps que vos arbres poussent, si jamais ils poussent un jour.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur BOURGUET, soyez sérieux s'il vous plaît.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Non, soyons sérieux. N'allez pas sur ce terrain-là.

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est un terrain avec des arbres et des voitures.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Vous êtes le maire de l'abattage des arbres à Mauguio comme à Carnon depuis presque 20 ans. Vous ne pouvez pas aller contre. Vous avez coupé des arbres partout, sur tous les boulevards, sur toutes les avenues, sur tous les parkings. N'allez pas sur ce terrain-là s'il vous plaît.

Monsieur Yvon BOURREL :

Là non, il y a trop d'arbres. Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Oui, je profite de la délibération pour parler du parking du feu Luna Park que vous avez refait et cet été, j'ai trouvé que c'était une catastrophe à utiliser ce parking. Déjà au niveau des entrées et des sorties, c'était un joyeux bordel, voire pire. Non, surtout avec le plot en béton.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur Parmentier, ce n'est pas le point du jour. Vous faites le bref. Je vous écoute.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Je vous fais un compte-rendu d'un habitant.

Monsieur Yvon BOURREL :

Vous digressez, ce n'est pas le point du jour. Mais je ne vous empêche pas d'aller très vite.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

J'ai trouvé que premièrement, et surtout la manière dont les places de parking ont été dessinées, personne ne respecte. Et en fait, à l'usage, on perd beaucoup de places de stationnement. Donc moi, je vous informe et je vous alerte pour que, pour la prochaine saison, des aménagements soient refaits sur ce parking pour que, effectivement, chaque place puisse être respectée et que les entrées et les sorties du parking soient sécurisées et permettent de fluidifier la circulation. Cet été, ce n'était pas le cas.

Monsieur Yvon BOURREL :

Très bien.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Merci.

Monsieur Yvon BOURREL :

Fin d'intervention. Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gerard DEYDIER :

Je ne comprends pas pourquoi vous êtes énervé par rapport à ça.

Monsieur Yvon BOURREL :

Je ne suis pas énervé du tout. Je vous rappelle quand même qu'il y a l'ordre du jour et que si vous faites comme votre voisin, si vous amenez des sujets qui ne sont pas l'ordre du jour, c'est une manière de discuter hors conseil municipal. Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gerard DEYDIER :

Ok. Merci. Rue de la plage. Je vois un item rue de la plage.

Monsieur Yvon BOURREL :

Alors rue de la plage ce n'est pas le sujet du jour...

Monsieur Gerard DEYDIER :

Non, mais c'est marqué dessus.

Monsieur Yvon BOURREL :

Allez-y.

Monsieur Gerard DEYDIER :

D'accord, c'est marqué rue de la plage. Donc quand est-ce que vous avez prévu de faire une autre intervention pour faire les évacuations d'eau pluviale, par exemple ? Parce que quelque part, à un moment donné, quand il a plu, on avait 20 centimètres d'eau sur la rue de la plage.

Monsieur Yvon BOURREL :

Alors ce sont des interventions qui sont faites par l'agglomération des pays de l'Or. Et qui sont des travaux préalables avant de refaire les chaussées.

Monsieur Gerard DEYDIER :

Donc c'est trop tard ? Il n'y en aura pas ?

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur DALBARD, peut-être on va ajouter un supplément ?

Monsieur François DALBARD :

Comme dans toute concession, on avertit la collectivité qui est en charge cette compétence, elle la saisit ou elle ne la saisit pas. Comme il y a eu (Quai Meynier, Avenue des Comtes de Melgueil ), il y a des travaux qui ont été faits sur l'eau pluviale, là il s'est passé exactement la même chose. Et l'agglomération n'a pas estimé nécessaire, en tout cas pas à ma connaissance. Ce n'est pas une compétence de la Commune.

Monsieur Yvon BOURREL :

Pour autant, on essaie de ne pas avoir les pieds mouillés. Très bien. Excusez-moi, vous n'avez pas terminé.

Monsieur Gerard DEYDIER :

Je vois aussi marqué avenue des Comtes de Melgueil, donc l'entrée de Carnon est catastrophique, vous avez mis un fossé végétalisé à l'entrée qui, normalement, comme tout fossé végétalisé doit permettre l'absorption des eaux de pluie vers la nappe phréatique. Sauf que la nappe phréatique est salée et les eaux de pluie ne le sont pas donc ça va créer un déséquilibre structurel qui peut mettre en danger pas mal de choses.

Monsieur Yvon BOURREL :

Quand vous mettez de l'eau douce dans de l'eau salée, vous n'aggravez pas quand même la nature du milieu.

Monsieur Gerard DEYDIER :

Il y a une étude qui est en ce moment lancée côté étang (de Thau). On verra le résultat, mais ce n'est pas logique. Ce n'est pas normal.

Monsieur Yvon BOURREL :

Bon, c'est votre point de vue. Madame FAVIER.

Madame Caroline FAVIER :

Nous souhaitons simplement préciser notre vote. Nous ne votons pas contre l'économie des 56 000 euros, bien sûr, mais contre le résultat des travaux du schéma directeur.

Monsieur Yvon BOURREL :

Très bien. Je prends note. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Dans le même esprit, simple explication de vote. Sans surprise, ce sera un vote défavorable. J'ai eu largement l'occasion de m'exprimer sur le sujet et la vision que nous avons pour Carnon, donc je m'arrêterai là-dessus.

Monsieur Yvon BOURREL :

Très bien. Et pour finir, monsieur...

Monsieur Frantz DENAT :

Je ne sais pas si c'est pour finir, monsieur le maire, jamais cette prétention. Plusieurs choses, d'abord, quand on met dans un ordre du jour modification de l'APCP du schéma directeur et qu'on met la liste des actions qui sont dedans, on ne peut pas ne pas s'attendre à certains moments à ce qu'on réagisse sur les actions. Donc, par

exemple, quand on parle de l'estimation du mandat de rémunération d'études et de travaux qui baissent, traduction pour la SPL, en même temps, on rajoute à la SPL 2 340 euros de complément par la décision 144, c'est-à-dire que la rémunération de la SPL continue, ça ne date pas d'aujourd'hui, quand j'étais votre adjoint, c'était les mêmes questions, à poser question. Après, dans tout ce schéma directeur, je ne reviendrais pas sur ce que les collègues ont dit et que je partage sur le résultat. On voit le résultat quand j'entends... Pour moi, c'est lire des choses, c'est pire que les voir. Préservation du patrimoine naturel, valorisation du cadre, contexte écologique sensible. Osez écrire ça, quand on voit le résultat, là j'avoue qu'il y en a qui n'ont pas peur des mots, même moi je n'ai pas peur des mots, mais là c'est quand même un peu... Et je reviendrai pour finir sur le parvis de la capitainerie. Le parvis de cette capitainerie qui coûte... Voyons, on parlait d'un boulodrome tout à l'heure, et là on est à 656 964 euros pour un parvis de capitainerie. Et je me demande franchement, encore une fois, on est une ville qui a les moyens, mais qu'est-ce qu'on fait de ses moyens quoi....

Monsieur Yvon BOURREL :

Très bien. On passe au vote ? Pour cette modification, donc je vous demande de voter pour la modification de l'autorisation de programme qui est contre, qui s'abstient, une abstention, donc ça fait 15 pour adoptées. Le point numéro 6.

## **6. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON :**

**Rapporteur : L.CAPPELETTI**

**La délibération est adoptée à 17 voix pour, 8 contre (S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – S.RAYNAL – G.DEYDIER – PM.CHAZOT – F.DENAT) et 8 abstentions (G.PARMENTIER – R.BARTHES – S.DEMIRIS – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – M.LEVAUX – P. MOULIN-TRAFFORT)**

Monsieur Laurent CAPPELETTI :

Alors décision modificative au budget annexe, cette fois-ci du port de Carnon. Donc je vous fais l'économie de la pédagogie de la décision modificative l'ayant faite. Et donc la décision modificative s'équilibre pour le port de Carnon de la façon suivante, la section de fonctionnement plus 350 000, la section d'investissement moins 663 700. Alors quand on regarde le détail, donc sur les dépenses, donc sur la section de fonctionnement tout d'abord. Est-ce qu'on y est ? Je mets mes lunettes, excusez-moi. Ma vue baisse. Dépenses de fonctionnement donc au total plus 350 000 qui ont dû être ajustées. Donc pourquoi ? On a des charges à caractère général à plus 253 000 avec notamment des compléments d'achat de carburant à 40 000, sachant qu'on retrouve la plupart de ces chiffres, je parle sous le contrôle de notre ami Dominique BALZAMO, se retrouvent donc en produits puisque le carburant acheté en fait est revendu. On a surtout le dragage que nous avons été obligés de faire et ça avait été provisionné. Donc ce n'est pas de l'imprimé mais ça demande de l'ajustement. On a dû le réaliser effectivement en raison des tempêtes subies au printemps, plus 100 000 euros. Également réparation et recépage de pieux abîmés, le ponton des dunes à 20 000 euros, la réparation de l'engin de levage 15 000 euros, avance plafonnement CFE à 75 000 euros. Alors sur le chapitre 12 plus 85 000 euros, c'est surtout le renfort suite à l'absence de deux agents en congé maladie. Donc il a fallu suppléer. Maintenant quand on regarde donc les recettes de fonctionnement, nous y sommes, s'il vous plaît, les recettes et bien évidemment ça s'équilibre. On retrouve 350 000, on retrouve les recettes de la vente de carburant 41 000 euros, la reprise sur provision pour financer le dragage 110 000 euros, le remboursement de la CET et quand on regarde maintenant la section d'investissement, alors les dépenses d'investissement moins 633 500 euros, pourquoi essentiellement dû à 533 000 euros de décalage de la réalisation des bâtiments de l'aire de carénage en 2026. En revanche, les autres travaux prévus ont bien été réalisés, seront bien réalisés.

Monsieur Dominique BALZAMO :

D'ici la fin de l'année.

Monsieur Laurent CAPPELETTI :

Et donc on a un ajustement des crédits suite à la notification des marchés de moins 100 000 et quand on regarde les recettes d'investissement, évidemment on retrouve moins 633 500, c'est de l'ajustement en recettes d'investissement, suppression de l'emprunt, donc 633 000 euros. Je vous demande donc, je vous propose donc d'adopter la décision modificative numéro 1 au budget annexe du port de Carnon.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur DEYDIER, vous avez demandé la parole ?

Monsieur Gerard DEYDIER :

Oui, s'il vous plaît. Je vous en prie. Vous avez parlé de dragage, je comprends que dans votre idée, le dragage va être récurrent à longueur d'année.

Monsieur Yvon BOURREL :

Confirmé. Pas à longueur d'année, annuellement ou sur une récurrence...

Monsieur Gerard DEYDIER :

D'abord celui-là, celui qui vient de se passer. Vous avez commencé très tard, presque au début de la saison. C'était le meilleur moment ? Je ne sais pas. Ensuite, vous parlez de récurrence du dragage, vous avez parlé aussi du fait que ce soit les coups de mer qui amenaient le sable, mais ce n'est pas ça, le problème n'est pas là. Le problème c'est que le sable il vient de la plage des Roquilles. D'accord ? Entre l'école de voile et la digue, le sable va vers la sortie du port, c'est là où le problème il est là. Une partie du problème serait déjà résolue si le sable qui était sur la plage des Roquilles, où il y a un mètre à un mètre 20 à des endroits, était enlevé. Il n'y aurait pas matière à aller sur l'entrée du port. D'accord ? Il y a 10 ans, pour aller à la plage des Roquilles, on y allait naturellement tout le long du stationnement. On avait juste à enjamber le parapet pour y aller aujourd'hui, c'est impossible. Quelle est la différence entre 10 ans et maintenant ? Un bâtiment qui est apparu comme ça. Donc il faut assumer.

Monsieur Dominique BALZAMO :

Je vais vous expliquer. Vous parlez du dragage qu'il y a eu avant l'été, entre les deux phares. On appelle ça la passe. Premièrement, ce dragage était prévu en 2026. On avait provisionné dans nos comptes en 2025, les 100 000 euros, c'est pour ça qu'on a eu la reprise et qu'il n'y a pas eu d'incidence sur le compte de résultat. On l'avait prévu en 2026. Or, il y a eu sept tempêtes est, sud-est. Les Roquilles, c'est à l'ouest. Le sable, l'ensablement, sauf quand on sort du port, rives gauche, côté gauche et c'est cette passe côté gauche qui est ensablée. En aucun cas, c'est les sables des Roquilles qui sont côté Palavas, c'est le sable côté Grand-Motte. Premier point. On avait prévu ce dragage. On s'est fait avoir entre guillemets par ces sept tempêtes sud-est. Je ne sais pas si vous avez vu l'été qu'on a eu, on a eu beaucoup de vent. Il y a des bateaux qui se sont talonnés. On a été obligé dans l'urgence. Je sais bien qu'il y a eu des désagréments. Ça ne nous a pas fait plaisir non plus de draguer en urgence avant l'Ascension, je crois au mois de mai. Le sable, on l'a réutilisé, côté maison familiale, après l'église, c'est là qu'on a réensablé le sable qui a été retiré, le sable est propre puisque c'est du sable amené par les tempêtes. Votre technique des Roquilles qui date il y a dix ans, malheureusement, c'était le côté est.

Monsieur Gerard DEYDIER :

Ça marche quand même, la digue rouge empêche le flux naturel du sable vers le plateau continental. Une fois qu'il est là, il est bloqué. Il ne peut pas aller plus loin. Tant qu'on ne bougera pas cette digue, il y aura obligatoirement du dragage à faire. Ensuite, sur la partie dragage déjà effectuée, je signale que ça a causé énormément de désagréments, notamment par rapport à la colonie de fourmis qui est toujours côté du petit travers. Ça fait quatre ans qu'elles sont là et ça fait quatre ans qu'elles vivent de la même façon. Elles sont étudiées par des spécialistes depuis quatre ans. Elles sont suivies et vous, vous avez amené du sable mouillé...

Monsieur Dominique BALZAMO :

Non, on a amené du sable à la maison familiale, la maison familiale, c'est bien avant le petit travers. La colonie, c'est après le petit travers.

Monsieur Yvon BOURREL :

Messieurs, on va arrêter ce débat qui ne fera pas trop avancer j'allais dire la décision modificative du budget annexe du port, même si les explications sont intéressantes à entendre. S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer à l'adoption de cette décision. Je vous propose d'adopter la décision modificative numéro 1 au budget annexe du port de Carnon qui est contre ?

Qui s'abstient ? Adopté, merci. Créances admises à non-valeur, toujours budget annexe du port Laurent ?

## **7. CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR 2025 BUDGET ANNEXE DU PORT :**

**Rapporteur : L.CAPPELLETTI**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Voilà, c'est la même définition que pour le budget principal. Sur le port de Carnon, les produits recouvrables soumis à l'approbation du Conseil s'élèvent à créances éteintes d'un montant hors taxe de 347,03 €, un montant de TVA de 69,40 €, le port est assujetti soit un montant TTC de 416,43 €. D'une part, d'autre part, créances admises en non-valeur d'un montant hors taxe de 1707,03 €, un montant de TVA de 341,47 €, soit un montant TTC de 2048,80 €. Il vous est donc proposé d'admettre en non-valeur ces créances présentées dans le détail et en annexe.

Monsieur Yvon BOURREL :

Merci Laurent, s'il n'y a pas de question, on passe au vote. Qui est contre l'admission à non-valeur ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci. Numéro 8.

## **8. MODIFICATION DE L'AP-CP N°2025-942 REQUALIFICATION DES PONTONS A FLOTS ET RAMPES DE MISE A L'EAU :**

**Rapporteur : L. CAPPELLETTI**

**La délibération est adoptée à 32 voix pour, 1 contre (F.DENAT) et 0 abstention.**

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Pardon, donc nous avons, Monsieur le maire, nous avons également une modification de l'APCP, requalification des pontons à flot et rampes de mise à l'eau, dans le cadre du schéma directeur Carnon 2030, le port de Carnon, vous le savez, a engagé de nombreux travaux d'infrastructures pour moderniser ses équipements et déployer des solutions techniques innovantes en cohérence avec les objectifs de développement durable de ses activités et les préoccupations environnementales, maritimes et littorales qui sont les nôtres et les vôtres. Pour répondre aux évolutions de la filière nautique et développer une offre portuaire de référence, le port a souhaité engager des études de faisabilité en vue de la modernisation et d'adaptation de ses infrastructures obsolètes. Modernisation, requalification et lutte contre ces obsolescences constituent les maîtres-mots de ce programme de réalisation qui comprend la requalification et la reconfiguration des pontons à flot et rampes de mise à l'eau afin de dynamiser le secteur de l'avant-port ouest. Il convient pour cela de regrouper les crédits budgétaires aux opérations de requalification des pontons et de réfection de rampes de mise à l'eau ce qui suppose donc les crédits de paiement de l'autorisation de programmes et requalification des pontons à flot et rampes de mise à l'eau comme suit. Au total, crédit de paiement 1.370.000€, 770.000€ en 2025, 300.000€ en 2026, 300.000€ en 2027. Les recettes prévisionnelles évidemment du montant total dont un autofinancement de 820.000€ et un emprunt de 550.000€. Il vous est proposé donc d'approuver cette modification de l'autorisation de programmes et crédits de paiement appelé requalification des pontons à flot et rampes de mise à l'eau dont l'importance ne vous a pas échappé.

Monsieur Yvon BOURREL :  
Madame PELLETIER, merci Laurent.

Madame Marianne PELLETIER :

Alors avec une petite pensée pour Bertrand COISNE là ce soir parce que lui et moi aussi assez régulièrement on vous demandait de nous indiquer quel était le montant précédent parce qu'on était obligé d'aller chercher l'information donc pour le point sur le schéma directeur de Carnon vous avez indiqué les différences pour l'autre non donc je suis allé rechercher le budget primitif donc je voulais voir si c'était j'avais bien compris c'était requalification des pontons Kenya, Eole et Dune et vous l'avez élargi à d'autres pontons où c'est toujours les mêmes et donc j'ai vu que c'était 1.150.000 et donc maintenant la différence c'est pas c'est pas la différence en soi que je pour laquelle je fais des reproches là de 220.000 euros c'est le fait que quand vous indiquez des modifications d'APCP on n'est pas le montant d'avant on était intervenu régulièrement pendant tout le mandat pour le dire on n'a pas la somme précédente et la nouvelle somme donc on ne voit pas comment ça a évolué c'est une question de principe parce que c'est à nous d'aller rechercher dans les conseils précédents bon là je l'ai trouvé dans le budget primitif d'aller faire les recherches pour voir ces différences et on l'a réclamé régulièrement ça donc je le réclame à nouveau ce soir voilà c'est ça ma demande.

Monsieur Daniel BOURGUET :

J'ai une question, une question sur les rampes de mise à l'eau. C'est des rampes de mise à l'eau qui vont être publiques ?

Monsieur Dominique BALZAMO :

C'est les rampes de mise à l'eau qu'il y a devant l'école de voile, elle n'est plus sécurisée donc ça, c'est pour l'école de voile et nos enfants bien sûr, nos écoles. Et la rampe de mise à l'eau qui il y a également côté est, c'est deux cales de mise à l'eau qui ne sont plus... qui sont vieilles. Les gens glissent.

Monsieur Yvon BOURREL :

Elles sont mises à disposition de l'association pas tout public...

Monsieur Daniel BOURGUET :

Et à l'aviron non plus ? Il n'y a pas de projet pour qu'elle soit ouverte au public.

Monsieur Yvon BOURREL :

Pour l'aviron, ils ne partent pas de là.

Monsieur Dominique BALZAMO :

L'aviron ça leur sert plutôt de mise à l'eau pour eux pour leur bateau donc ils sont déjà dans le bateau et ils glissent techniquement.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Oui, mais il y avait une rampe de mise à l'eau qui sert plus celle-là, on n'en parle pas ?

Monsieur Dominique BALZAMO :

On n'en parle pas non...

Monsieur Daniel BOURGUET :

D'accord.

Monsieur Dominique BALZAMO :

C'est pas prévu voilà et pour compléter pour vous pour les pontons on a rajouté deux pontons un pour l'école de voile qui est pour le sécuriser puisque le ponton qui actuellement est mal sécurisé donc on profite justement de ces marchés pour mettre un ponton de plus pour l'école de voile grand ponton là où vous prenez le bac là oui

donc là ils auront un ponton neuf sera sécurisé plus un autre ponton pour les activités du port pour les escales l'été on va mettre à côté.

Monsieur Yvon BOURREL :  
Merci monsieur DENAT.

Monsieur Frantz DENAT :  
Oui j'avais une question une première question je me demandais combien dans les anneaux du port quel était le pourcentage des melgos carnonnais si je puis m'exprimer ainsi c'est à dire...

Monsieur Yvon BOURREL :  
20 % à peu près 20 % ?

Monsieur Frantz DENAT :  
20 % ? C'est ce que j'avais à peu près en tête mais c'est l'ordre de grandeur je dis ça par rapport aux engagements qui sont faits parce que le port, le port est en régie et quand je vois encore un emprunt de 550 000 euros, pour moi c'est un emprunt que qui va aussi retomber sur la commune en termes de garantie et autre chose de ce type donc imaginons que le port est un problème quelconque on ne peut pas en être à l'abri.

Monsieur Yvon BOURREL :  
Le port, il a des clients en attente monsieur DENAT...

Monsieur Frantz DENAT :  
Oui, il a des clients en attente...

Monsieur Yvon BOURREL :  
Donc il a un chiffre d'affaires un business plan comme on dit qui est positif puisqu'on n'arrive pas à répondre à la demande et la modernisation de ce port j'allais dire est une manière de mieux l'organiser et de s'adapter à la demande.

Monsieur Frantz DENAT :  
Oui, j'entends mais ça pose des autres questions notamment sur l'ensablement, etc. donc...

Monsieur Yvon BOURREL :  
L'ensablement n'est pas relatif au nombre d'amodiataires, l'ensablement est un phénomène naturel.

Monsieur Frantz DENAT :  
Il peut avoir un impact sur la vie du port et sa durée de vie donc moi les business plans et autres trucs on en reparlera pour un autre sujet je suis peut-être resté un peu trop terrien et au dos là-dessus mais je préfère ça je préfère les choses qui sont et je remarque depuis le temps qu'on en parle des pontons je suis un peu surpris de les retrouver encore à l'ordre du jour voilà.

Monsieur Yvon BOURREL :  
C'est pour le financement ils sont enfin inscrits et ils vont être réalisés jusqu'à présent on faisait qu'en parler d'un projet bien on passe au vote si vous voulez bien pour cette modification d'APCP qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci point adopté on passe au point numéro 9 et comme je m'étais engagé je fais droit à votre demande pendant cinq minutes voilà donc interruption de séance pour permettre cinq minutes allez.

Madame :  
Est-ce qu'il y a un texte réglementaire qui me l'interdit ?

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est à droite de toi.

Madame :  
Ah pardon. Je suis sur le micro de...

**9. DESIGNATION D'UN(E) DELEGUE(E) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE,  
L'OR AMENAGEMENT :  
Rapporteur : Y.BOURREL**

**2 candidats B.MAZARD et F.DENAT.**  
**B.MAZARD s'est déportée F.DENAT a refusé et a voté au 1er tour du coup égalité**  
**Suspension de la séance pendant 5 minutes –**  
**Décision prise de suspendre le point et de le reporter ultérieurement.**

Monsieur Yvon BOURREL :

Nous reprenons l'ordre du jour. Le point... Le point numéro 9 nous invite à désigner un ou une délégué.e au conseil d'administration de la société publique locale l'Or emménagement. Donc j'informe le conseil que le point qui est exposé, suite à la démission de Madame Caroline FAVIER en tant qu'administratrice de la société publique locale en date du 28 juin, il est proposé de désigner un nouvel administrateur, une nouvelle administratrice au sein du conseil d'administration. Donc je vous propose une candidature, c'est celle de Béatrice MAZARD. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il vous plaît.

Monsieur Frantz DENAT :

Monsieur le maire, une question préalable sur les déports. Vous nous avez fait part tout à l'heure du départ de Madame MAZARD. Vous n'avez pas parlé de votre propre départ alors que vous êtes président de la SPL. Donc juste pour qu'on soit clair, que j'ai posé la question, vous ne vous déportez pas ? D'accord. On prend acte de votre non-déport. On va le suivre. Et en ce qui concerne la candidature, je suis candidat, Monsieur le maire.

Monsieur Yvon BOURREL :

Très bien. Donc deux candidats, Madame MAZARD et Monsieur DENAT.

Monsieur David BANK :

Vous ne prenez pas part au vote ? Ils ne prennent pas part au vote.

Monsieur Frantz DENAT :

En vertu de quel texte, Monsieur le maire ?

Monsieur David BANK :

Vous vérifiez, puisque vous ne prenez pas part au vote. Monsieur le maire l'a annoncé au début du point. Vous ne voulez pas sortir ? Monsieur le maire a annoncé des conditions de départ.

Monsieur Frantz DENAT :

Monsieur le maire n'a pas annoncé des conditions de départ. D'abord, Monsieur, j'aimerais bien que ce soit Monsieur le maire qui réponde, sauf s'il vous invite précisément à le faire. Et pas son directeur général des services.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur le directeur général des services apportez la réponse à Monsieur le maire.

Monsieur Frantz DENAT :

Prenez le micro et veuillez-vous exprimer dans le micro, s'il vous plaît, que ce soit enregistré.

Monsieur David BANK :

Oui, bien sûr. Vous nous avez écrit pour nous demander les conditions de déport. Nous avons vérifié que sur ce point, les candidats ne pouvaient pas prendre part au vote.

Monsieur Frantz DENAT :

Et je vous demande juste les textes sur lesquels vous vous fondez.

Monsieur David BANK :

Vous aurez la communication des textes. Non, je ne vous les donne pas maintenant, parce que je ne les connais pas moi-même. Je vous fais part de cette information. Vous demandez une information, on vous la donne. Si vous la contestez, libre à vous.

Monsieur Frantz DENAT :

Quoi aurait-il fallu la donner avant le conseil, au moment où j'ai posé la question ? Ce qui n'a pas été fait.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

C'est une explication de vote pour expliquer pourquoi je vais voter pour Monsieur DENAT. Pour la première raison, c'est parce que je pense qu'il est important que l'opposition soit représentée au sein de la SPL, même si ce n'est pas quelqu'un de mon groupe, ni de mon parti politique, etc. Et deuxièmement, parce que Frantz DENAT a une qualité pour moi fondamentale, c'est qu'il est transparent avec tout le monde. Et donc, il transmet à l'ensemble du conseil municipal les informations qu'il a. Et je pense que c'est important pour l'information de l'ensemble du conseil municipal qu'une personne comme lui soit au sein du conseil d'administration de la SPL. Je vous remercie.

Madame Caroline FAVIER :

Juste pour comprendre et savoir, quelle est la différence entre le vote que nous avons effectué à l'agglo et où beaucoup de personnes sortaient, se sont déportées, et le vote d'aujourd'hui ?

Monsieur Yvon BOURREL :

À l'agglo, on n'a pas désigné un remplaçant pour le conseil d'administration.

Madame Caroline FAVIER :

Oui, mais dès qu'on vote à l'agglo sur un sujet relatif à la SPL, les personnes partie-prise sortent, se déportent. Ce n'est pas une question piège, c'est pour savoir...

Monsieur Yvon BOURREL :

Les services juridiques ont vérifié que je devais sortir quand il s'agissait de certaines délibérations et pas dans d'autre. Là, il a été établi que Béatrice MAZARD, la candidate à la majorité, doit sortir. Elle sort. Moi, je ne sors pas... Alors, suite à votre question, c'est l'article ?

Monsieur Frantz DENAT :

C'est l'article quoi ?

Monsieur Frantz DENAT :

Je ne suis pas... à une affaire dans lesquelles...

Monsieur Yvon BOURREL :

S'il n'y a pas d'observation, on met le plus âgé et le plus jeune.

Madame Sophie CRAMPAGNE :

2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32

Monsieur Yvon BOURREL :

Madame MAZARD. Madame MAZARD, Monsieur DENAT, Monsieur DENAT, Madame MAZARD, Madame MAZARD, Monsieur DENAT, Monsieur DENAT, Monsieur DENAT, Monsieur DENAT, Madame MAZARD, Madame MAZARD... Bien. Donc, égalité. Mais il n'y a pas d'élu. Il faut faire un deuxième tour ? On va faire un deuxième tour à M. PARMENTIER, malgré votre aide. Deuxième tour à la majorité absolue et troisième tour à la majorité relative. Donc, nous partons pour un deuxième tour. Tu veux l'interruption de séance ? M. PRADEILLE ? Interruption de séance de cinq minutes. Monsieur DENAT, voilà je vous rappelle qu'en fonction de l'article 11-6 du CGCT, vous n'êtes pas habilité à voter. Si vous votez, je suspende le point et je repousse le vote du point à une autre séance du conseil municipal. Compte tenu que vous avez été, j'ai la police de l'Assemblée et en la matière je pense que vous êtes en capacité d'entendre cette ce n'est pas une injonction, c'est une c'est une règle de droit. Voilà c'est tout. Voilà donc vous me dites si vous votez, je vote, vous votez donc je suspende, je suspende le point et on l'inscrit au PV et on le rapporte à un autre conseil.

Monsieur Frantz DENAT :

Voilà à votre convenance monsieur.

## **10. RAPPORT DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL L'OR**

**AMENAGEMENT :**

**Rapporteur : L. BELEN**

**Le maire s'est déporté et a quitté la salle.  
Pas de vote il s'agit d'un prend acte**

Monsieur Yvon BOURREL :

Très bien. Point numéro 10. Rapport du représentant de la commune de conseil administration de l'SPL, je me déporte et je confie l'Assemblée, pardon, la présidence de l'Assemblée.

Madame Sophie CRAMPAGNE :

Attention, en sortant. Monsieur BELEN pour le point numéro 10.

Monsieur Lucien BELEN

Comme chaque année en qualité de membre du conseil d'administration de la SPL l'Or aménagement dans laquelle la commune de Mauguio détient 31,54 % du capital, nous vous présentons l'activité de la société sur l'année 2024 et les perspectives jusqu'en 2028 afin d'assurer la transparence de son fonctionnement ainsi que son contrôle. Pour rappel, disons que la SPL est notre outil d'aménagement du territoire au service des collectivités actionnaires qui en définissent la stratégie et le développement. Concernant les résultats de l'année 2024, il reste affiché comme de bons résultats pour notre SPL malgré le contexte de crise immobilière nationale. Les opérations se sont poursuivies, la commercialisation, même si elle a connu un ralentissement, a permis d'afficher un montant de cession de plus de 4 millions d'euros. De nouveaux contrats ont été signés tant en concession qu'en AMO assurant un chiffre d'affaires permettant de dégager un résultat positif en fin d'année. Et donc je vous propose de donner, si vous voulez, les grandes lignes du chiffre de 2024. En ce qui concerne les résultats, on a un chiffre d'affaires qui s'élève à 1,125,634 euros pour enfin un résultat net de 38,428 euros et qu'on peut décliner de la façon suivante. Les montants des cessions signées s'élèvent à 4,242,030 euros suivi de huit concessions, investissement total 6,19 millions hors-taxe. Également ont été poursuivies 15 missions en AMO pour une rémunération de 214,639 euros toujours hors-taxe, deux mandats pour une rémunération de 154,000 euros toujours hors-taxe et une refacturation des biens de 40,000 euros. La refacturation des biens c'est tout simplement la location, la mise à disposition de la salle de réunion à Prévert et le véhicule. Tout ceci donc pour une charge d'exploitation d'un million quatre-vingt-treize mille cent trente-six euros ce qui fait qu'on obtient un résultat de l'exercice avant intérêsement et impôts de 62,932 euros. Des perspectives en conclusion on pourra dire que malgré un contexte économique difficile qui est marqué par une crise immobilière que tout le monde connaît et des contraintes financières des collectivités, la SPL l'Or aménagement a su maintenir des

résultats positifs en 2024 et les perspectives pour 2025 restent prudentes avec une baisse des produits qui sont prévus en report de projets et parfois à cause d'un contexte aussi, il faut le dire, pour certaines communes, un contexte préélectoral. Cependant une reprise est attendue à partir de 2026 avec une augmentation des produits et des résultats grâce à la montée en puissance des nouvelles concessions. La SPL donc constitue pour nous un outil stratégique pour l'aménagement du territoire avec une gestion ajustée et adaptée aux défis économiques. Je vous remercie pour votre attention.

Madame Sophie CRAMPAGNE :  
Merci. M. PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Merci. J'aimerais mettre en parallèle avec les débats qu'on a eus à l'agglomération pour ceux qui n'y siègent pas et qui n'y vont pas au public et qui ne savent pas les débats qu'on peut avoir à l'agglomération. Il se trouve que l'ensemble des élus des autres communes du pays de l'Or sont satisfaits de la SPL sauf à Mauguio et moi ça me pose question que les opérations qui se font dans d'autres communes, tout le monde est plutôt satisfait et à Mauguio, les opérations que la SPL mène sur la commune provoquent des réactions puissantes, notamment la font de Mauguio et j'ai été très surpris de voir que vous avez été obligé de faire trois pages de propagande municipale sur la font de Mauguio dans le dernier bulletin municipal, sachant qu'en plus nous sommes en période de réserve pré-électorale et que je rappelle la loi impose une stricte neutralité du bulletin municipal et de toute communication de la ville en période de réserve électorale et que la communication doit s'en tenir à simplement de l'information et des faits et pas faire de la propagande d'une politique ou d'un point de vue quelconque. C'est pour ça, d'ailleurs que lors de cette édition et lors des éditions suivantes jusqu'aux élections, la tribune municipale qui m'est réservée en tant qu'élu d'opposition se tiendra au rappel de cette loi. J'aimerais profiter de ce rapport pour poser une question qui concerne la pointe de Mudaison, alors ça ne concerne pas le projet d'implantation du lycée puisqu'on en reparlera plus tard. Je veux poser une question que j'ai déjà posée en conseil d'agglomération et dont la réponse de monsieur ROSSIGNOL m'a beaucoup inquiété, président de l'agglomération. Concernant les commerces qui vont s'y planter à la pointe de Mudaison et ma question était très simple et je vous la repose encore aujourd'hui. Est-ce que vous avez une stratégie pour que l'implantation de ces commerces ne vienne pas mettre en concurrence les commerçants du centre-ville de Mauguio parce que pendant 50 ans les communes, les communautés de communes ont créé des zones de commerce en périphérie des centres-villes et ça a eu pour conséquence de tuer les commerçants des centres-villes et aujourd'hui en 2025 on constate que vous faites la même chose et monsieur ROSSIGNOL au dernier conseil d'agglomération m'a dit que non il n'y avait pas de stratégie qu'il y aurait avec la font de Mauguio une nouvelle zone de chalandise et qu'il n'y avait pas besoin d'avoir cette réflexion. Mais moi si je suis boucher à Mauguio ou je vends des vêtements à Mauguio et que un commerce de ce type vient s'installer à la pointe de Mudaison, il va me mettre directement en concurrence et l'expérience de 50 ans de création de zones commerciales en périphérie des villes a montré que ce type d'installation va tuer le commerce de centres-villes ou en tout cas le mettre en grande difficulté et moi je trouve que l'une des qualités que l'on a à Mauguio c'est justement d'avoir un tissu de commerçants très important centre-ville qui fait vivre le centre-ville et qu'on n'est pas dans d'autres communes que je ne citerai pas mais qui souffrent de ces choix politiques passés et donc je vous reprécise ma question est ce que vous avez une stratégie pour que les commerces qui vont s'implanter à la pointe de Mudaison ne viennent pas concurrencer le commerce de centre-ville et risquer de le tuer ? Merci.

Madame Sophie CRAMPAGNE :  
Une autre question ?

Monsieur Daniel BOURGUET :

Oui, bon, là, on nous demande de voter le bilan, d'approuver la gestion de la SPL et l'Or aménagement. Alors donc, c'est vrai que je me suis déjà beaucoup exprimé en conseil d'agglo et sur ce sujet. Alors je ne vais pas revenir sur les détails de la font de Mauguio, ce que j'ai pu reprocher... Bon, moi, j'étais un grand combattant, j'étais contre ce projet. Maintenant il est là, mais je vais venir sur la façon dont c'est géré, parce que là, on nous demande de parler de la façon dont travaille l'Or aménagement, et franchement, c'est catastrophique à tous les

niveaux. Il y a eu des ateliers de concertation, il y a eu des tas de choses avant que ce soit mis en place. Rien n'a été entendu. C'est la même chose pour le schéma directeur de Carnon : tout ce qui a été dit dans les ateliers, tout ce qui a été dit avec les citoyens, tout ce qui a été proposé d'intelligent... Alors, quand vous mettez dans votre magazine, vous parlez d'écoquartier, vous employez des mots comme ça, c'est scandaleux, parce que ça n'a rien d'un écoquartier — c'est même l'opposé d'un écoquartier ! Donc bon, c'est bien de faire de la propagande, vous avez le droit, mais peut-être pas en ce moment... Mais bon, peu importe. Donc, donc, la façon de gérer... Et alors là, aujourd'hui, parce que vous, vous mettez une quinzaine de témoignages de gens qui sont très contents et tout ça, mais moi, je peux vous en amener une cinquantaine de gens qui sont très en colère, et même qui sont en procès. Qui sont très en colère, qui sont en procès, pourquoi ? Parce que ce n'est pas le rôle de l'Or aménagement de se mettre aux côtés des promoteurs quand ils travaillent mal. Ce n'est pas le rôle de l'Or aménagement de se mettre aux côtés des constructeurs quand ils travaillent mal. Donc ça, c'est un vrai scandale, et c'est incompréhensible. Les élus, le Maire et la directrice de l'Or aménagement doivent être aux côtés des gens qui ont été floués, des gens qui ont acheté un F3 à 300 000 euros, qui ont mis les économies de toute leur vie, et qui sont au bord de la dépression. Un autre m'a dit qu'il a déclenché un cancer, qu'il avait déclenché son cancer à cause de l'Or aménagement, à cause des réponses, des écoutes qu'il a eues à leur aménagement. Donc c'est une situation extrêmement grave. Voilà, donc je voulais avoir une petite colère sur ça. Et donc, on pourrait dire la même chose pour le schéma directeur de Carnon 2030, même s'il n'y a pas des individus qui sont impliqués directement. Mais c'est pareil, ça a été géré de façon incompréhensible. Quand il y a eu l'histoire de l'abattage des platanes, je suis allé voir Madame SAURY dans son bureau avec Bertrand. On a pris rendez-vous, on lui a montré les plans, on lui a dit : « Regardez, vous êtes en train de changer l'orientation des places de parking. » C'est tout ce qu'elle était en train de faire pour abattre tous ces arbres. Et elle m'a répondu : « Vous ne comprenez pas, on a fait appel à l'urbaniste le plus renommé de France, ou peut-être d'Europe, donc on ne peut pas le contrarier. » Voilà la seule réponse qu'on a eue. Donc ça veut dire que c'est un aménageur avec lequel on ne peut pas discuter, on ne peut pas dialoguer. Ça a été pareil pour la fermeture de l'avenue de Solignac, où on avait prédit ce qui arrive aujourd'hui — ce que disait tout à l'heure monsieur Parmentier — c'est-à-dire que la fermeture de cette avenue, c'était une hérésie de renvoyer toutes les voitures dans le centre-ville. C'était une hérésie, on le savait, c'était évident, c'était écrit, mais on n'a pas pu être écouté. Donc voilà, je voulais critiquer surtout la méthode. Voilà.

Madame Sophie CRAMPAGNE :

Merci Monsieur DENAT.

Monsieur Frantz DENAT :

Oui, on ne pourra pas au moins nous reprocher de pas être cohérents avec ce qui se dit et nos votes en conseil d'administration, pour ceux qui, en conseil d'agglomération, si je comprends bien, le rapporteur, il est le rapporteur de ce rapport, et non seulement membre du conseil d'administration, mais aussi représentant de la commune au sein de la SPL. Cette rectification étant faite, le contexte difficile, j'ai dit ce que j'en pensais en agglomération aussi. Ça vaut pour l'ensemble de l'immobilier, quand on met en particulier pour les opérations qui ne sont pas bien faites, ou qui ne sont pas faites comme il faudrait, au bon endroit, les espaces vitaux. On a eu une belle exposition en mairie sur comment on fait un quartier, c'était très intéressant, mais sauf que la font n'a pas du tout été faite comme ça. Le contexte difficile immobilier, il ne justifie pas en effet tous les problèmes et les difficultés à vendre les produits qui sont actuellement sur le marché, nonobstant la pub qui en est faite, dans des conditions sur lesquelles on sera sans doute amené à revenir. 40 % de population de plus dans l'Hérault en 25 ans, 40 % de plus en 25 ans ! L'évolution du prix au mètre carré, la perspective de encore plus 6,7 % de population d'ici à 2030, tout ça devrait faire qu'on pourrait vendre la font de Mauguio si elle était de qualité et d'aménagement, et non pas l'aménagement qui est proposé par la SPL. Je suis désolé de le rappeler, mais la SPL, on en a la maîtrise. Vous rappeliez qu'on avait 30 et quelques pourcents, bon, on est, après l'agglomération qui a 51 %, on est largement le plus gros. Et en outre, notre maire en est président en plus. Donc 37 % des produits d'exploitation de la SPL sont faits sur Mauguio. 37 % ! Au bout d'un moment, quand on se promène dans ce quartier, quand on le traverse, je suis triste pour ma ville, j'ai mal à ma ville, et ça, laissez-moi vous le dire. Je ne sais pas ce qui se passera dans les années à venir, mais de toute évidence, pour avoir fait quelques années au ministère de la Ville à Paris, de toute évidence, on est aussi en train de préparer nos ennuis de demain. C'est

dommage, dommage qu'on ne puisse pas avoir des échanges avec l'équipe en place, municipale, depuis le début de ce projet, pour qu'on puisse réorienter, améliorer. Il n'était pas question de tout casser, il était question simplement de pouvoir discuter, expliquer, améliorer, et ne pas entendre des réponses style : « On est les meilleurs, on sait tout mieux que tout le monde », etc., ce qui est constant malheureusement ici et maintenant. Voilà, monsieur le délégué, ce que je voulais vous dire.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT :

Mes collègues ont déjà dit beaucoup de choses et je suis complètement d'accord avec eux moi j'ai été je vais vous le dire choqué par ce magazine cette parole aux habitants je trouve que cette auto satisfaction permanente qui est la vôtre est insupportable c'est un mépris total pour les gens qui sont sur la font de Mauguio et qui vivent des choses désastreuses alors il y a des gens qui sont bien bien évidemment mais il y en a d'autres qui sont dans des situations complètement catastrophiques qu'on n'accompagne pas alors nous aussi on rencontre des gens on ne les rencontre pas c'est eux qui viennent à nous et qui viennent nous parler de leurs problèmes et d'achat de maisons à prix fort où en face on va avoir au départ un R plus 2 avec 33 % de logements sociaux on est ok pour la mixité sociale il n'y a aucun soucis, le propriétaire en question est par rapport à ça il est ok il signe et il se retrouve au fil de l'eau avec un R plus 3 non plus un R plus 2 et puis 100 % de logements sociaux avec une problématique très concrète celle des parkings où ce monsieur se plaint effectivement du fait d'avoir 100 % de logements sociaux avec un parking par appartement et qui de fait va complètement emboliser la zone et ne permettra pas aux gens qui viennent voir les gens qui ont acheté des lots libres ou des primo-accédants d'avoir accès à des parkings donc tout ça et puis ils sont laissés à l'abandon ils demandent aux maires de les recevoir c'est pas possible donc vers qui se tournent ils se tournent vers les élus d'opposition effectivement parce que c'est pas fait. Voilà, je tenais à le signaler.

Madame Sophie CRAMPAGNE :

Une autre intervention ? Monsieur CHAZOT

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Je vous remercie la délibération porte sur le rapport d'activité beaucoup de choses effectivement ont été dites mais moi ce qui m'interpelle quand même c'est que si c'était qu'une seule personne au sein de l'opposition qui soit interpellée, mais là vous avez l'ensemble des conseillers municipaux d'opposition qui sont interpellés sur cette question alors ma remarque tout à l'heure a été évacuée un petit peu vite quand je parlais de la partie juridique où j'ai indiqué que ça posait peut-être question sur la vision qui était demandée. Là vous avez encore un autre exemple donc j'attends de voir quels seront les éléments vous allez y apporter, mais surtout ce rapport ce n'est pas tellement l'activité ou la gestion qui est faite de la SPL c'est surtout la commande publique et la commande publique municipale qui lui est demandée et là, on revient sur des choses qu'on dit depuis x années concernant la vision architecturale, concernant les impacts sociaux et sociétaux qui en découleront donc encore une fois, on vous tend la perche. Essayez d'y répondre

Madame Sophie CRAMPAGNE :

D'autres interventions ?

Monsieur Gerard DEYDIER :

s'il vous plaît ? Oui, merci je voudrais porter une précision sur ce qui est les commerces. Aujourd'hui les commerces la SPL a vendu les commerces à un investisseur privé qui lui va gérer ses zones à sa façon. Comment ça donc c'est comment tu mais si c'est ça c'est la réalité mais non, ce n'est pas une fake news. Écoute aujourd'hui, il y a deux commerces qui sont établis là-bas, qui sont où ils ont signé une location : un contrat de location c'est un tabac et une boucherie. D'accord ils n'ont pas signé avec l'Or aménagement, ils n'ont pas signé avec la mairie, ils ont signé avec un particulier qui a investi de l'argent dedans. Donc quelque part la maîtrise, la maîtrise comme vous pourriez vous auriez pu avoir sur cette partie-là, ben ma foi, les délégués encore une fois très loin de ce qui aurait pu être bien.

Monsieur Laurent PRADEILLE :

Oui, je reviens sur l'intervention de Madame MOULLIN-TRAFFORT, sur le fait qu'il y a eu du logement social à la font de Mauguio. Donc, le PLH prévoyait 33 %, il prévoit depuis le mandat dernier, ça a été voté avec votre soutien à l'agglomération, et quand c'est arrivé en conseil municipal, je vous en ai félicité. Ça correspond totalement aux engagements de mixité sociale du département et à la politique de la majorité départementale. Donc, il y a eu un bâtiment, ou deux bâtiments, où il y avait 20 logements. Je ne pense pas qu'on soit dépassés, contrairement aux sous-entendus de l'ancien ministère de la Ville. Je pense qu'on est dans une zone où il n'y a pas de mauvais quartier à Mauguio : il n'y a que d'excellents quartiers. Et les habitants nous disent : « Voilà, on vit, on ne veut pas que le quartier soit dévalué. » C'est très important pour nous, et on est amenés à les défendre. Et c'est vrai que la SPL, en fait, quand vous entendez le président de l'agglomération pour la Grande-Motte, qui est maire de la Grande-Motte, quand vous entendez les élus de Valergues, comme vous l'avez rapporté, Monsieur PARMENTIER, ils vous disent tous que c'est un bon outil. Et la majorité du conseil municipal de Mauguio vous dit aussi que c'est un bon outil. C'est un outil qui a été très utile. La vraie question qui est sous-jacente, c'est : si on n'avait pas cet outil, qu'est-ce qu'on ferait et comment on aménagerait ? Donc, c'est un outil que les maires, que les différentes municipalités — celle de monsieur BACALA, celle de monsieur PRADEILLE, celle de monsieur BOUREL — ont porté, parce que c'était très important qu'on ait un outil où on ait de la marge de manœuvre. Et d'ailleurs, on a de la marge de manœuvre, puisqu'on le préside. On a de la marge de manœuvre pour qu'ils puissent répondre à nos questions. Par exemple, sur la pointe de Mudaison, on a un sujet de préparation pour la future gendarmerie et pour le futur lycée. Le bon outil pour préparer ça, c'est la SPL. Si on n'avait pas la SPL, on serait en difficulté, et, par rapport au lycée, on serait un moins bon candidat. Et là, cet outil-là nous permet d'avoir une candidature de qualité. Donc, sur l'outil lui-même, dont on fait le bilan sur l'année 2024, c'est un outil qui nous est utile. Quant à la qualité et à la vente, je ne sais pas quels sont vos chiffres, mais les retours qu'on a, nous, c'est que ça se vend plutôt mieux à la SPL, mieux sur la font de Mauguio que sur le reste de l'environnement. Je vous en dirai peut-être quelques mots tout à l'heure, dans le bilan de la scène. Donc, il n'y a pas de sujet par rapport à ça. Moi, je dis que, dans les réalisations de la SPL, elles nous ont été très, très utiles pour aménager. Elles nous ont été très, très utiles pour avoir une qualité environnementale satisfaisante. Donc, si on regarde bien, quand on a enclenché les normes qui ont été mises en place, ce sont des normes qui, aujourd'hui, sur les réglementations les plus optimistes, sont celles qu'a prises l'Etat, et qu'on avait déjà mises en place. Donc, les habitants en ont déjà profité. Quand on me dit : « Il n'y a rien d'écologique par rapport à ça », bâtiments traversants systématiques, chauffage au granulé, ce sont des opérations qu'on a mises en place. Moi, par rapport à la question environnementale, j'aurais une approche — si j'étais, et je suis, militant de la cause environnementale — j'aurais une approche plus, comment dire, précise, pour dire : « Ça, ça va ; ça, ça ne va pas », plutôt que de faire un tarif un peu à la va-vite pour être un peu dans l'air du temps. Et ça, pour un militant politique, on peut le reprocher à un militant politique, Monsieur BOURGUET.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Tu n'as pas été dans les appartements où il faisait 35 degrés cet été donc ne raconte pas n'importe quoi. Oui mais tu m'interpelles, je te réponds.

Monsieur Laurent CAPPELETTI :

Alors, je vais répondre sur les aspects gestion-finance plus précisément et commerce sur le... donc sur les aspects commerce donc je sais que vous êtes attentif au commerce et c'est très louable et effectivement, tu l'as souligné Gilles, par rapport à ce qui se passe dans d'autres communes d'autres villages depuis 50 ans, Mauguio Carnon conserve une vivacité de commerces au centre-ville tout à fait exceptionnel alors c'est dû évidemment au talent d'abord bien entendu de ces commerçants et un peu aussi en fait aux politiques publiques mis en place ou on compte sur nous pour être attentif à pérenniser cette vivacité tout à fait exceptionnel comme on le fait depuis en tout cas au moins ces dernières années le deuxième point sur Gérard donc en fait, effectivement, ceux qui achètent ou qui louent pour des locaux commerciaux il y a une charte voilà il y a une charte avec un certain nombre de contraintes on est très vigilant effectivement à ce que dans cette charte il n'y ait pas en fait de mise en concurrence au contraire une complémentarité avec le centre-ville donc ils ne font pas bien entendu heureusement c'est pour ça que je me suis permis de te dire mais je te taquinais que c'était un fake non non on fait pas n'importe quoi ils ne font pas ce qu'ils veulent ils ne font pas n'importe quoi etc donc soit rassuré de ce point de vue-là sur les aspects gestion et finances de la SPL comme Pierre-Martin l'a souligné la gestion n'est pas

en cause en fait parce que si l'opinion est libre donc chacun raconte ce qu'il veut et fort heureusement la gestion la finance voire même les honoraires d'une SPL sont tout à fait auditées labellisés et de ce point de vue-là le Président ROSSIGNOL a eu raison de rappeler puisque cette SPL est une émanation d'agglo qui s'inscrit d'ailleurs dans une politique départementale c'est des poupées russes qu'elle est tout à fait satisfaisante et même exemplaire y compris du point de vue des honoraires qui sont tout à fait modérés par rapport à des établissements comparables nous ne sommes pas sur une île et il faut se comparer à ceux qui existent autre part.

Madame Sophie CRAMPAGNE :  
Monsieur PARMENTIER, vous vous engagez à faire bref

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Très bref pour répondre à Monsieur PRADEILLE moi j'ai aucune opposition au principe de la SPL j'ai jamais exprimé le principe que la SPL ne devrait pas exister c'est son utilisation que nous remettons en cause notamment dans les choix que peut faire la municipalité et le président de la SPL sur les projets que porte la SPL deuxièmement je suis inquiet monsieur quand j'ai eu votre réponse Monsieur CAPPELLETTI et la réponse de Monsieur ROSSIGNOL que j'ai eu en conseil d'agglo concernant justement cette zone commerciale cette nouvelle zone commerciale et le risque de concurrence qu'elle peut faire au commerce de centre-ville comme là voilà je sais qu'à Mauguio vous avez l'impression que c'est un village « Potemkine » que tout est parfait que ce qui marche pas ailleurs fonctionnera bien à Mauguio et que rien ne changera permettez-moi d'en douter et de dire que ce qui ce qui a mal réussi ailleurs provoquera les mêmes conséquences ici.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Non, je veux juste une réponse à Laurent sur les finances dans le mag là vous mettez 45 millions d'investissements exclusivement financés par la revente des terrains aménagés pour moi je m'inscris en faux dans ça parce qu'il y a une grosse partie des aménagements qui ont été financés par le contribuable melgorien il y a eu des travaux qui ont été sorti de la ZAC il y a 10 hectares de terrain que la commune a été obligé de racheter, il y a les fossés, il y a tout un tas de travaux qui ont été payés par le contribuable melgorien et ensuite la ZAC devait s'engager à financer des équipements publics comme c'est marqué mais au fil du temps au fil des années elle se désengage ou elle paye moins que ce qu'elle devait payer on le sait on les a voté un conseil municipal donc ça démontre aussi un risque financier un enjeu financier qui qui est tendancieux voilà donc quand on dit que la ZAC on parle pas de l'Or aménagement en général je connais pas la comptabilité totale de leur aménagement mais sur la ZAC il y a un vrai enjeu et un vrai risque financier globalement et ça a coûté de l'argent aux contribuables melgoriens il faut pas dire le contraire alors que normalement quand on fait bien une opération dans une commune ça rapporte de l'argent à la commune ça ne lui en coûte pas en général quand une commune construit ou aménage un lotissement ou une nouvelle zone urbaine ça rapporte de l'argent à la commune là ça nous coûte de l'argent.

Monsieur Frantz DENAT :

Oui, juste un mot général je veux dire on peut ne pas être d'accord avoir des visions différentes mais je crois qu'on enfin du moins pour ma part j'ai passé l'âge de recevoir des leçons de morale à certains moments général et des attaques qui frisent parfois un peu la limite donc je dis simplement la SPL est un bon outil, personne dit le contraire c'est ce qui pose problème c'est la manière de s'en servir et qui est le dirige voilà c'est la question de la SPL c'est pas la SPL en elle-même puis j'aimerais bien qu'on puisse continuer à échanger y compris dans le désaccord sans aller à des excès.

Madame Sophie EGLÈME :

Oui Laurent quand tu disais qu'au niveau des locaux d'activité donc tout était cadre donc c'est-à-dire qu'il y a un cahier des charges les activités de tolérées et refusées et ça veut dire quoi ?

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Ce n'est même pas c'est plus qu'un cahier des charges en fait c'est une charte, donc avec un certain nombre de commerces autorisés avec un certain nombre d'activités autorisées non autorisées et en fait la recherche de commerce se fait dans le cadre de cette charte qui est valable une fois que le commerce est installé, valable pendant 10 ans

Madame Sophie EGLÈME :

Quelles sont les commerces autorisés ? Non autorisé ?

Monsieur Laurent CAPPELETTI :

Voilà, on fera un point dans la prochaine commission commerce sur les commerces qui sont venus. Non, mais tes collègues de l'opposition devraient en faire part, voilà le deuxième point c'est sur un point sur, oui les risques bien sûr qu'il y a toujours des risques mais l'important c'est de les maîtriser or les spécialistes de la maîtrise des risques financiers - je parle pas de moi, je parle des commissaires aux comptes, je parle des auditeurs financiers, je parle des gestionnaires qui donnent les labels et des banquiers qui continuent à prêter ou pas disent que les risques sont maîtrisés. C'est un fait, ce n'est pas une leçon France ce sont des faits

Madame Sophie EGLÈME :

Merci et pour revenir juste pour Laurent sur les bâtiments de la font de Mauguio qui sont qualitatifs...

Madame Sophie CRAMPAGNE :

Je le redis je pense qu'on a fait le tour l'objet c'était le rapport du représentant de la commune on est en train de dévier sur la question.

Monsieur Lucien BELEN

Juste un point un point sur lequel on tous on est tous d'accord et ça a été ma conclusion je la rappelle la SPL continue d'être un outil stratégique pour l'aménagement du territoire avec une gestion ajustée et adaptée aux défis économiques, aux défis économiques. Et je crois que cette situation-là, il faut l'évaluer aussi. Et si ça reste un outil, effectivement, nous faisons des choix d'utilisation de cet outil. Et suivant les conceptions que nous avons, nous utilisons d'une façon ou d'une autre les outils qui sont mis à notre disposition. Mais je pense qu'on est tous d'accord là-dessus. Ce n'est pas la SPL qui est en procès, c'est plutôt la Font de Mauguio que vous critiquez, mais ce n'est pas l'objet du rapport que je suis amené à vous faire. En tout cas, je vous remercie de m'avoir écouté et j'espère que j'ai été convaincant.

Madame Sophie CRAMPAGNE :

Merci. Je vous invite donc à prendre acte de ce rapport d'activité. On peut faire entrer M. le Maire.

Monsieur Lucien BELEN

Il n'y a pas de...

***Retour de Monsieur le Maire dans la salle.***

## **11. RAPPORT DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM L'OR AUTREMENT :**

**Rapporteur : L.PRADEILLE**

**Prend acte – pas de dépôt**

Bien. Nous passons, je reprends la présence de l'Assemblée et confie le rapport 11 à M. PRADEILLE qui est représentant de la commune au conseil d'administration de la SEM. Merci monsieur le Maire. Donc exercice qui

suit le même exercice à l'agglomération. Alors je vais essayer de le faire le plus léger possible et poursuivre la conversation que nous avons eue à l'agglomération. Donc la SEM, lors d'autrement, est une société d'économie mixte où le pays de l'Or a 44,4 %, qui est le premier actionnaire. Nous-mêmes, nous avons 6,67 %. Le capital est de 2,25 millions d'euros. Alors pour l'année 2024, les produits d'exploitation s'élèvent à 425 954 euros. Donc 400 000 et 415 euros de chiffre d'affaires décomposés de la façon suivante. Refacturation du personnel de la SEM mise à disposition à l'SPL l'Or aménagements pour un montant de 173 000 euros. Facturation des honoraires de gestion de la SCCV font Mauguio ORIGINE pour un montant de 124 948 euros. De la SCCV Hélène Keller CLOSERES pour un montant de 72 310 euros. Honoraires de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de faisabilité relative à la création d'une polarité commerciale et de services pour la commune de Mudaison pour 13 000 euros et 16 000 euros d'honoraires de sous-traitance. Au transfert de charges de 14 000 euros lié à la refacturation de congés payés du personnel transféré en 2024 pour 5 519 euros. À la refacturation de l'intéressement du GE LOA2 de 9 224 euros. À une subvention de la Banque des Territoires à hauteur de 10 759 euros pour une mission d'études d'opportunité et de faisabilité en vue de la création d'une foncière patrimoniale, le cabinet SEMAFOR. Et autres produits 37 euros. Les produits financiers s'élèvent à 2 024 euros. 2024 s'élèvent à 322 650 euros. Ces produits proviennent de leur montée de marge d'opération de promotion en cours. Ils se décomposent de la manière suivante. SCCV FONT de Mauguio ORIGINE de 186 603 euros. SCCV Hélène Keller CLOSERES 36 000 euros. Les charges d'exploitation s'élèvent à 510 106 euros, dont 346 143 euros de frais de personnel. L'effectif de la société se compose de cinq salariés en CDI, quatre cadres et un employé. Ainsi le résultat de l'exercice 2024 est de 94 204 euros. On savait que les premières années seraient un peu plus difficiles. C'est une entrée à matière sur les premières années. On commence à avoir un peu de chiffres maintenant. Ce qui est normal sur des opérations qu'il a fallu amorcer. Les évolutions prévisibles et les perspectives d'avenir sont les suivantes. Les opérations en co-promotion au sein de la ZAC FONT de Mauguio ORIGINE en 2023. Création de la SCCV Hélène Keller CLOS CERES en partenariat avec Emeris. Les honoraires de gestion pour la SEM s'élèvent à 289 000 euros. Avec une marge de 8,49 %, ces opérations devraient se terminer en 2026. Si la création de la SCCV FONT de Mauguio Lot 10 A, en partenariat avec Arche promotion, les honoraires de gestion pour la SEM s'élèvent à 386 000 euros. Et la marge sera de 7,22 %. Cette opération devra se terminer en 2026. Il y a deux opérations en fonds propres qui sont à envisager. Le programme de promotion immobilière situé sur la commune de Lunel-Viel, (Amandéal). Les honoraires de gestion pour la SEM s'élèvent à 229 000 euros. Et la marge sera de 7,44 %. Le programme de promotion immobilière situé à Mudaison pour la reconversion de l'ancienne cave coopérative avec un projet d'habitat. Les honoraires de gestion pour la SEM s'élèvent à 241 000 euros. Et la marge sera de 6,46 euros. On regarde les éléments. Ce résultat net de 2025 sera bénéficiaire. Les projets mis en place, notamment les deux opérations en co-promotion en 2027, produisent le relais des chiffres d'affaires. Ce que je voudrais vous dire par rapport aux questions qui ont été posées à l'agglomération, c'est que sur la SCCV, Font de Mauguio, Arcade, tout est vendu. Donc on sait d'ores et je vous donne les éléments de 2025. Je vous présente 2024, mais je vous donne un peu la fin du film. Tout est vendu. C'est là qu'on fera la maison de santé. Ça sera livré fin 2025. Mais avec l'aménagement, la maison de santé sera prête en juin 2026 si tout va bien. Donc là, sur Origine, tout est vendu. Sur la SCCV Helen Keller, avec ICAD, qui s'appelle le CLOS CERES, la livraison est prévue pour le 4e trimestre 2026. Il nous reste 55 logements, il nous en reste 4 en stock. Donc on n'a pas de sujet de vente, c'est fluide et ça roule. Comme c'est de la géographie, je ne voudrais pas dire une bêtise, mais je peux revenir vers vous sans aucun problème. Donc sur les 55 logements, il en reste 4 et c'est une livraison prévue en 2026. Il y a une question. On a enclenché un débat sur la foncière, qui a fait un débat en Conseil d'agglomération. On va avoir un Conseil d'administration qui est prévu. On va rendre compte de l'étude. On a fait une étude d'opportunité sur la foncière. Si je résume un peu la situation, le chiffre d'affaires prévisible et avec le plan d'affaires, une foncière n'est pas la bonne solution. Par contre, avec les pertes de départ, plus l'engagement qu'on met à chaque fois sur chaque opération, vous savez qu'on met entre 10 et 15 % d'apport pour enclencher un programme. Donc les 2 millions et quelques qu'on avait en capitaux propres ne sont pas suffisants. On avait envisagé au départ 4 millions.

Monsieur Laurent PRADEILLE :

On a démarré à 2,225 millions. On envisage qu'à l'horizon 27-28, il faudra faire une recapitalisation si on veut suivre un plan d'affaires qui se déploie. C'est une meilleure solution que la foncière. Et ça permet d'avoir un

contrôle par les collectivités qui soit satisfaisant et qui permette de sécuriser l'ensemble des opérations. Quand je vous ai dit ça, je pense que j'ai tout dit ce que je voulais vous dire. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL :

Merci Laurent.

Madame ?:

Moi, je veux bien pour ma curiosité personnelle, parce que ça m'intéresse beaucoup. On est d'accord que la SEM est une entité complètement à part de la SPL. Quand tu dis qu'il y a 5 salariés, c'est que sur cette partie-là ?

Monsieur Yvon BOURREL :

Ce sont des ETP. C'est-à-dire qu'il y a au sein du GIE, le Gouvernement d'intérêt économique, la SPL et la SEM. Avec un personnel qui est affecté statutairement pour certains à la SPL et d'autres à la SEM, et certains, dans le temps de travail, en fonction de l'entité pour laquelle ils travaillent, peuvent basculer dans l'autre entité. Et c'est facturé au temps passé.

Madame Sophie EGLÈME :

Ce n'est pas trop une question, c'est surtout une constatation, parce que là on parle de résultats sur les promotions mobilières entre 7 et 8 %. Il faut savoir qu'en 2024, les promoteurs privés tournent entre 3 et 4, voire 5 % grand maximum. Juste pour dire que dans le privé, les taux sont beaucoup plus bas, mais les prix peut-être aussi.

Monsieur Laurent PRADEILLE :

Nous avons administré ensemble, si mes souvenirs sont bons, la SEM. Vous n'êtes pas sans savoir que le tour de table de nos partenaires privés, entre autres la Caisse des Dépôts, nous a dit que pour pouvoir démarrer et être solide, il ne faut pas descendre en dessous des 7 % pour être sûr. Les 7 % c'est le gain a priori, mais c'est aussi la marge de manœuvre par rapport à la perte. C'est ça qu'on affiche dans une promotion. Donc nos partenaires, on y est allé sur cette approche-là. Ça permet malgré tout de sortir des opérations intéressantes.

Madame Sophie EGLÈME :

J'entends bien, sauf qu'aujourd'hui la difficulté des gens c'est le logement. Là on parle d'argent, moi je vois le logement. Et aujourd'hui les 3 % qu'ils font en plus, c'est de l'argent pour les acquéreurs quand même. Je dis ça, mais si, c'est eux qui font la marge.

Monsieur Laurent PRADEILLE :

Non parce que les prix de vente sont quand même capés. Donc on est capés. Et cette marge-là, elle nous permet d'aller sur des opérations plus compliquées. Là ça nous permet de sortir une maison de santé. Pour des opérations plus compliquées, cette marge-là on l'utilise. On ne fait pas de la marge pour de la marge. On fait de la marge pour l'employer.

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est un peu un travail de spécialiste.

Monsieur Frantz DENAT :

Grosso modo pour revenir aussi à... Moi j'apprécie les tons plus sereins qu'avant. Ce qui me gêne beaucoup, c'est l'interaction des sociétés que j'ai déjà soulignée. Alors, je viens d'entendre l'évolution sur la foncière. Je ne peux que me réjouir de cette piste que j'avais soulignée en conseil communautaire. Mais globalement, on a quand même des imbrications de sociétés, y compris avec des sociétés civiles, construction-vente, les fameuses SCCV dont tu as parlé, qui, moi, en tant que contribuable habitant, gestionnaire attaché à l'intérêt général, j'ai du mal à entendre. J'entends les arguments, y compris des banques, puisqu'il y a les banques derrière. Mais pour autant, heureux de l'avancer sur le retrait de la foncière, mais par contre, je maintiens mes réticences sur les entrelacs.

Monsieur Yvon BOURREL :

Très bien.

Monsieur Laurent PRADEILLE :

Sur ces sociétés SCCV, l'enjeu de ces sociétés-là, c'est sur une promotion, lui donner un périmètre et sécuriser la structure de la SEM. Donc c'est vraiment une technique de sécurisation, j'allais dire, de l'argent public aussi.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Juste une petite intervention, parce que, en fait, dans ce que tu as dit, je viens de découvrir que c'est la SEM qui pilote le projet à la cave coopérative de Mudaison. Donc il y a eu un grand émoi de la population par rapport à l'abattage d'un arbre soi-disant magnifique, centenaire et tout ça. Je ne sais pas si tu as entendu parler de ce sujet. Je t'en informe. Moi, je ne te parle pas du maire, je te parle des habitants, oui mais le maire est au courant.

Monsieur Yvon BOURREL :

Le sujet nous parle à tous, il n'est pas à l'ordre du jour, Monsieur BOURGUET, je vous invite maintenant d'approuver le rapport. Quand je dis, on ne fait rien, c'est une façon de parler. Parce que là, c'était approuvé.

## **12. RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2024 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR- APPROBATION :**

**Rapporteur : Y.BOURREL**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Alors, le rapport suivant, c'est le rapport d'activité de la communauté agglomération du pays de l'Or. Un rapport qui a été présenté dans un point précédent à la communauté agglomération du pays de l'Or, qui ne l'était pas par le passé, mais qui l'est désormais. C'est-à-dire que les communes doivent chaque année être informées du rapport d'activité des services de l'agglomération. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, ce que je fais aujourd'hui, c'est un prendre acte, ça n'est pas... Là, vous déconnez ou quoi ? Ah c'est une approbation....

Monsieur David BANK :

Oui, ça a changé.

Monsieur Yvon BOURREL :

Ah oui, on a changé. C'est une approbation. Donc, qui a été approuvé en conseil communautaire ? Monsieur BOURGUET ?

Monsieur Daniel BOURGUET :

Oui, je voudrais juste faire une ou deux remarques. Bien sûr, je suis globalement content de la façon dont fonctionne l'agglomération du pays de l'Or, mais il y a quand même des choses qui ne me satisfont pas, notamment la politique des transports, et surtout pour Mauguio, surtout pour notre commune et les villages de ce côté, où je trouve qu'on est un peu les enfants pauvres de la politique du transport pour l'agglomération. Et puis, pareil pour la gestion des conteneurs, des horaires de ramassage des déchets, etc. Je trouve qu'entre la commune et l'agglomération dans ces domaines-là, il y a un manque de complicité. Voilà, c'était juste une remarque. Et ensuite sur l'eau, mais j'y reviendrai quand on parlera de l'eau.

Monsieur Yvon BOURREL :

Voilà, nous partageons nos préoccupations communes sur le transport, qui est un sujet sur lequel nous travaillons beaucoup, nous essayons effectivement de l'améliorer. Nous avons conscience qu'aujourd'hui, les

moyens déployés de par la taxe du versement du VT sont insuffisants, on est obligé de taper, si je puis dire, dans le budget général. Il appartient effectivement de donner des orientations un peu plus, je vais dire, volontaristes en la matière, compte tenu de la spécificité de Carnon et Mauguio, qu'on est une commune qui devons-nous déplacer au sein même de la commune, effectivement. Et puis pour les conteneurs, on a quand même beaucoup progressé, je pense qu'un dialogue nourri avec nos élus, avec Pic et Etang, on était encore vendredi dernier avec Madame CRAMPAGNE, Monsieur DALBARD, la signature de la convention avec un opérateur privé qui justement injecte de l'argent pour trier les cartons, une chose comme ça. La plateforme qui est en train de vivre, d'être installée aux portes de la ville avec le tri des fermentiscibles est une preuve supplémentaire de cet effort que nous faisons. Et j'allais dire que c'est un dialogue pratiquement quotidien. Monsieur DENAT ?

Monsieur Frantz DENAT :

Alors, d'abord pour dire qu'en effet, pour siéger à l'agglomération, on a des commissions qui sont vivantes, intéressantes, dans lesquelles on a beaucoup d'échanges. En ce qui concerne la présentation du rapport de comité d'agglos, juste un point d'histoire, ça date depuis 2014, l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales. Et dans cet article, il est rédigé de cette manière, ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération sont entendus. Et on peut même faire venir le président de l'EPCI. Donc, je trouve que c'est bien aussi, c'eut été bien, mais de temps en temps, les services, ils ont des choses qui leur échappent aussi, c'est comme les communications du budget 15 jours avant. C'est dommage qu'on ne puisse pas dire aussi nous, au sein de l'agglomération, ce sur quoi on est d'accord ou pas. Et ce qui passe, parce qu'il y a un bureau d'agglomération dans lequel vous êtes, dans lequel est Mme CRAMPAGNE, dans lequel sont d'autres maires, mais nous on fait partie de ceux qui ont deux vice-présidents, donc je trouve dommage qu'il n'y ait pas eu plus d'échanges, on arrive en fin de mandat là, on verra après, mais qu'il n'y ait pas eu plus d'échanges autour de ces travaux qui nous impactent directement. Directement, je le redis, et notamment que les membres, que les élus de l'agglomération n'aient pas pu être entendus là-dessus au sein du Conseil municipal pour les collègues qui n'y siègent pas.

Monsieur Yvon BOURREL :

Vous l'avez dit vous-même, la participation qui est ouverte et librement consentie, y compris par des élus qui ne sont pas élus à l'agglomération, permet justement à chaque groupe de prendre connaissance ou même de participer. Quand M. CHAZOT vient à la commission d'économie, je ne le fais pas taire. S'il a quelque chose à dire, il le dit naturellement. Il n'y a pas de... j'allais dire... S'il y a un point sur lequel on peut s'entendre, c'est celui-là.

Monsieur Frantz DENAT :

Tout à fait. Excusez-moi, je ne parlais pas de ça. Je disais simplement que dans cet article que vous venez de citer, un compte rendu en Conseil municipal, c'est-à-dire que les habitants ne sont pas forcés d'aller écouter non plus les conseils de l'agglo en direct ou en visio. Donc je trouve très intéressant qu'il y ait des échanges sur l'agglo au sein des conseils municipaux tels que c'est prévu.

Monsieur Yvon BOURREL :

Très bien. Donc il faut qu'on vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ? Je vous remercie, comme quoi il y a des choses possibles.

### **13. RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT-APPROBATION :**

**Rapporteur : Y.BOURREL**

**La délibération est adoptée à 17 voix pour, 0 contre et 16 abstentions (S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – S.RAYNAL – G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT – F.DENAT – R.BARTHES – S.DEMIRIS – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – M.LEVAUX – P. MOULIN-TRAFFORT).**

Le point suivant est le rapport annuel sur le prix de la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. C'est une approbation. Un sujet qui a déjà été présenté en Conseil d'agglomération, sur le rapport annuel sur le prix de la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Je tiens à souligner les efforts que fait l'agglomération pour travailler sur la ressource en eau. Et on témoigne cette dernière acquisition qui n'est pas encore, je ne sais pas si elle est définitive, parce qu'il y avait des conditions suspitives pour certains preneurs, puisque la communauté agglomération a acheté une douzaine d'hectares pour justement travailler sur la ressource en eau. En sachant que cette ressource en eau dès lors qu'elle aura été identifiée et pratiquée, permettra également un retour de ces terres à l'agriculture. Il n'y a pas d'appropriation abusive de cette politique, de recherche de la ressource. Même si nous en avons de l'eau, nous essayons quand même de l'économiser. Après vous avez les rapports sur l'entretien des réseaux et ainsi de suite.

Madame ? :

Juste, je voudrais ajouter quand même que quand il y a, sur le Mas Combet dont vous parlez monsieur le maire, l'agriculture ne pourra plus y être.

Monsieur Yvon BOURREL :

Elle y sera sous des formes contraintes.

Madame ? :

Avec des beaux environnementaux, OK, mais du coup on ne peut pas faire grand-chose.

Monsieur Yvon BOURREL :

Certains spécialistes nous disent qu'il y a des cultures qui sont compatibles.

Madame ? :

Oui, j'aimerais entendre ces spécialistes.

Monsieur Frantz DENAT :

J'avais une question que je n'ai pas retrouvée dans le rapport, qui est la pollution qui avait eu, vous vous en souvenez bien évidemment, fin 2023 et début 2024, on avait un cumul de résidus polluants dans l'eau de l'étang de l'Or qui débordait largement sur les normes et qui avait fait l'objet de communication. On n'en entend plus parler, donc je voudrais juste qu'on soit rassurés sur le fait, parce que je lis le rapport et on n'y fait même pas allusion. Donc quand on ne fait pas allusion à quelque chose, moi je me dis que c'est un peu dommage, à part la réponse de Monsieur RIBERT.

Monsieur Yvon BOURREL :

Oui, écoutez, on reposera la question. Pas de nouvelles, bonnes nouvelles, j'allais dire, j'espère que c'est ça.

Monsieur Frantz DENAT :

Oui, espérons que ce soit comme ça. Oui, merci.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Je vais y revenir parce que tu n'as pas bien lu le rapport, ou alors tu n'as pas tout lu. D'abord pour l'eau, j'ai un regret, on a raté un rendez-vous. Nous dans les commissions et le conseil de développement aussi, on avait demandé bien avant que la délégation de service public arrive à son terme qu'une étude soit menée pour les possibilités ou pas de prendre l'eau en régie. Et donc on avait réclamé ces études, on pensait en commission avoir été entendus, puis finalement on nous a un peu roulés dans la farine, puis finalement on est arrivé à un moment donné où c'était trop tard pour lancer des études pour savoir la faisabilité et est-ce que ça avait un intérêt ou pas. Donc bon, il y a eu quand même un rendez-vous manqué à ce sujet-là. Ensuite, sur la tarification, donc moi je ne suis pas d'accord à la façon dont on tarifie notre eau. Notre eau, on a une tarification qui est anti-sociale et antiécologique. Pourquoi ? Parce qu'on a une base, une taxe fixe qui est très élevée. Alors on nous dit

dans le rapport, si vous consommez 120 mètres cubes, vous payez un peu moins de 5 euros le mètre cube. Mais par contre, celui qui consomme 60 mètres cubes, qui est la consommation d'un couple, et une personne seule c'est encore moins, là on va approcher les 5, voire les 6 euros le mètre cube. C'est très très cher, à Montpellier par exemple c'est moins de 4 euros. Et ça veut dire que celui par exemple qui remplit par contre sa piscine avec l'eau potable du robinet, lui il va payer l'eau moins de 4 euros le mètre cube. Donc c'est une tarification que j'appelle anti-sociale et antiécologique et qui ne favorise pas l'économie de l'eau. Ensuite pour venir au problème de pollution, alors là j'ai découvert quelque chose justement en lisant le rapport d'aujourd'hui, que je ne m'étais jamais aperçu, comme le disait Frantz tout à l'heure, des fois on a 800 pages, des fois on en a 1200 à lire, donc on ne peut pas lire tous les dossiers dans le détail. J'ai découvert avec stupeur, aujourd'hui, que 50 % de l'eau qu'on boit à Mauguio ville, je dis Mauguio ville parce que ce n'est pas le cas à Carnon par exemple, 50 % de cette eau n'est pas filtrée dans l'usine de Vauguières, c'est pour ça qu'on a une note C, c'est ABCD, il n'y a que 4 , C, ça veut dire qu'on a une eau qui contient du chlorothalonil, qui est un produit extrêmement dangereux, et que si notre eau elle passait par l'usine de Vauguières, il n'y aurait plus ce chlorothalonil. Donc aujourd'hui on est classé C, pour le centre-ville de Mauguio, on est classé C, c'est une très mauvaise qualité de l'eau. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur Yvon BOURREL :

Nous passons au vote de ce rapport annuel, qui est contre ? Qui s'abstient ? Comptez s'il vous plaît.

Monsieur Laurent PRADEILLE :

16 abstentions.

Monsieur Yvon BOURREL :

16 abstentions, merci. Adopté ? Point adopté.

#### **14. CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN LYCEE SUR LE SECTEUR DE LA POINTE DE MUDaison**

**Rapporteur : Y.BOURREL**

**La délibération est adoptée à 25 voix pour, 0 contre et 8 abstentions (G.DEYDIER – R.BARTHES – S.DEMIRIS – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – M.LEVAUX – P. MOULIN-TRAFFORT).**

Point 14. Convention de financement entre la commune et la communauté agglomération du Pays de l'Or, en vue de l'implantation d'un lycée sur le secteur de la pointe de Mudaison. J'imagine que c'est un sujet que vous avez dû aborder tout à l'heure en mon absence. Je ne vais pas être redondant. Il s'agit simplement dans le plan, dans le business plan de l'agglomération, d'intégrer d'ores et déjà la participation de la commune aux réalisations complémentaires de ceux que la région paiera ou paierait dès lors qu'un lycée sera ou sera édifié sur la pointe de Mudaison, puisque c'est l'endroit qui a été identifié. Donc vous avez bien lu la délibération qui n'est pas très longue. On a un périmètre de 18 hectares qui permettent l'accueil du lycée. Il y a un projet de gendarmerie également, de refaire la gendarmerie. Et également une partie de ce terrain est dédiée à l'implantation d'activités économiques qui viennent en complément de l'offre existante. L'idée, c'est que la commune et l'agglomération se répartissent à parts égales, 50 % pour chacune, des réalisations du programme des équipements publics. C'est-à-dire, vous avez les acquisitions, les frais d'acquisition, la création de la liaison multimodale entre la ZAC Font de Mauguio et la RD24, la viabilisation du terrain d'implantation, la création d'une piste d'athlétisme et tout ce qui est relatif et inhérent au cahier des charges que la région nous a présenté.

Monsieur Frantz DENAT :

La même chose que ce que je disais depuis plusieurs années au conseil municipal et ce que j'ai redit à l'agglomération, on a la possibilité d'avoir un lycée, dotons-le d'un gymnase. C'est-à-dire qu'on a été mettre un gymnase au sein de la Font alors qu'il serait pointe de Mudaison à proximité immédiate du lycée et à disposition de l'équipement scolaire si tant est qu'on l'ait. Ça serait un argument supplémentaire de mon point de vue à ce

système, surtout que la place où il est actuellement prévu, d'abord la SPL en paye de moins en moins, mais en plus la place où il est prévu pourrait être utilisée d'autres manières alors que la pointe de Mudaison s'est dédiée complètement pour ça. J'en répète ça tous les ans et régulièrement.

Monsieur Yvon BOURREL :

Si ce n'est que l'histoire fait qu'il y avait une intérêt dans la nécessité, dans l'option de faire un équipement public qui était initialement une école et qu'à notre grand regret, on a passé de jeunes couples sur l'ensemble de la commune pour que la Font de Mauguio puisse compenser cela, il a été décidé de faire un gymnase qui a été inclus dans la proposition faite par la commune auprès de la région. Aujourd'hui, j'allais dire que ça serait moindre mal que d'avoir l'accord de la région avec le lycée et le gymnase là où il est, parce qu'on est dans des incertitudes les plus absolues. Quelque chose qui était réputé en bonne voie aujourd'hui a pris du retard, notamment au niveau de la décision. Pour autant, on ne peut pas déplacer l'équipement du gymnase comme ça.

Monsieur Frantz DENAT :

Il ne s'agit pas de le faire comme ça, mais depuis le temps que je le dis, on aurait pu s'y pencher. Il s'agit de le faire d'autres manières.

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est votre point de vue. Monsieur PARMENTIER ?

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Oui, merci. J'avoue que sur cette histoire du lycée, que je soutiens comme tout à chacun ici, je n'y comprends plus rien. Un jour, on nous dit qu'il y aura un lycée. Un jour, on nous dit qu'il n'y en aura peut-être pas. Là, on vote des crédits pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêts. La première question que je me pose, c'est est-ce qu'on va faire ces travaux avant la réponse de la région ou on fait ces travaux en espérant que la région nous dise que ce sont des bons élèves, ils nous ont tout fait, donc on va y aller là-bas ? C'est la première question. Après tout, pourquoi faire autant de travaux si jamais il n'y a pas de lycée ? Peut-être que le périmètre initial suffisait. Ma deuxième remarque, c'est bien entendu, pour moi, si la région implante un lycée, pour moi, il est fondamental que la région participe au cofinancement des équipements dont le lycée va bénéficier. Je parle du gymnase de la font, bien sûr, et du reste des investissements sur place.

Monsieur Yvon BOURREL :

M. PARMENTIER, il y a la réponse à votre question. C'est-à-dire qu'il y a des équipements nécessaires qui sont la liaison entre la zone urbanisée aujourd'hui de la Font de Mauguio et la traversée de la ZAC, la traversée de la pointe Mudaison. Il y a 280 mètres à faire, exactement. Et ensuite, s'il y a plus d'affinités avec le lycée, à ce moment-là, il y aura une piste d'athlétisme et certains aménagements, notamment les voies cyclables ou les voies piétonnières, les voies d'accès qui seront déterminées en fonction de la fréquentation. Cela dit, la communauté d'agglomération ne va pas attendre éternellement une décision pour aménager ces 18 hectares qui aujourd'hui sont portés financièrement et ont été aidés, et dont certaines entreprises attendent pour s'installer sur la zone qui sera dédiée à l'économie.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Je suis d'accord là-dessus. Même sur la création d'une piste d'athlétisme de 400 mètres, je pense qu'il n'y a pas besoin d'attendre la région. Je pense que c'est un équipement, par exemple, qui manque sur la commune. Cela pose la question du barreau de liaison multimodal. S'il y a un lycée, en termes de bus, en termes de besoins de stationnement rapide, etc., ce n'est pas la même que s'il n'y en a pas. Cela change la route. On ne va pas faire une avenue adaptée pour la circulation d'un lycée et simplement pour une desserte de zone d'activité économique. Il y a pas mal de choses qui changent. Je pense qu'il est très important que la commune et tout le pays de l'Or fassent pression auprès de la région. Il y a des gens qui sont très proches d'élus de la majorité de Carole DELGA, qui doivent faire pression pour que cela se fasse.

Monsieur Yvon BOURREL :

Merci pour vos conseils, M. PARMENTIER, Mme MOULLIN-TRAFFORT.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT :

Je vais rebondir sur l'histoire du barreau de liaison, moi c'est quelque chose qui m'inquiète quand je vois le financement qui doit être fait par la ZAC à hauteur de 75 %. Je me dis qu'on doit avoir un point de vigilance par rapport à ce financement dans la mesure où la SPL a beaucoup de difficultés à commercialiser les deux dernières tranches de la Font de Mauguio. Est-ce qu'elle sera en capacité financièrement de pouvoir honorer ces travaux-là ?

Monsieur Yvon BOURREL :

D'autres questions ? On passe au vote pour cette approbation d'une participation à 50-50. Je le mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Combien d'abstentions ? 8 absences adoptées.

## **15. AJUSTEMENT DE L'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES-COMPETENCES « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR :**

**Rapporteur : Y.BOURREL**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le point 15 est relatif à l'évaluation du transfert de compétences pour la gestion des eaux pluviales et urbaines de la communauté agglomération du pays de l'Or. Il y a une commission d'ajustement qui s'appelle la CLECT, la commission locale d'évaluation des charges transférées. Souvenez-vous, à l'origine, la commune percevait une attribution qui était générée par l'activité économique. Quand on a été en communauté agglomération, et même avant, en taxe professionnelle unique, en 2002, on a eu l'équivalent de ce que touchait la commune l'année N-1, qu'on a appelé l'attribution de compensation. Cette attribution de compensation a été allouée à chaque commune, et elle est chaque année évaluée par la commission, par la CLECT, afin de savoir s'il y a d'autres compétences qui sont souscrites par la commune, auquel cas on retranche l'équivalent de la participation dans l'attribution de compensation, ou au contraire, si elle en abandonne, certaines compétences qui peuvent être reprises par la commune et alléger les charges d'attribution de compensation. Ce qui fait qu'il a été établi, qu'en matière de pluvial, l'estimation initiale des participations communales dont vous avez l'historique dans le tableau, notamment, je vous invite à aller au tableau page 16, le premier tableau, vous aviez, en version 2020, une imputation pour notre commune qui était, par exemple, de 215 000€. Elle était de 21 000€ pour Candillargues, 24 000€ pour Lansargues, et ainsi de suite. Il s'avère qu'il y a un besoin de financement supérieur au plan d'action nécessaire, voulu par les communes, pour affecter des budgets au pluvial, et qu'un nouveau calcul a été établi avec une participation qui, en gros, est équivalente à la moitié de la participation initiale. C'est-à-dire, si vous regardez Candillargues, de 21 000€, il passe à 32 000€, c'est-à-dire la moitié de 20, plus 10. Nous-mêmes, Mauguio, de 215 000€, passe à 317 000€, et on a une augmentation de 102 000€, c'est-à-dire à peu près la moitié de 215 000€. Donc, cette CLECT a établi une nouvelle participation qu'il convient d'approuver pour permettre dans un esprit de solidarité parce que certaines années, vous allez avoir des travaux sur la commune, certaines années, vous ne l'aurez pas, c'est la solidarité qui fait que. Ce n'est pas au prorata de la longueur de pluvial qui va être traitée sur la commune cette année. Par exemple, cette année, on a eu le cadereau devant le théâtre Bassaget, le cadereau au Boulodrome Frion, de mémoire, ça coûtait 600 000 euros, un truc comme ça, payé par ces contributions qui font que, si Mauguio avait dû payer, eh bien sur un exercice, il n'aurait pas pu le faire. En revanche, il va contribuer à ce qu'une ville comme Candillargues, avec ses 21 000 euros, puisse un jour faire du pluvial, chose qu'ils auraient été incapables de faire s'ils avaient été tout seuls. Voilà, donc le principe, vous l'avez compris. Voilà, ce que je vous demande, c'est d'approuver ce que la CLECT a décidé dans son... Non, chaque année, Chaque année, la CLECT peut revenir annuellement sur l'attribution de compensation.

Madame ? :

D'accord, et donc ça veut dire que là, Mauguio va augmenter sa contribution sur une délégation confiée à l'agglo ?

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est ça. Qui est une délégation obligatoire. Qui n'est pas optionnelle.

Madame ? :

Oui, je sais bien.

Monsieur Yvon BOURREL :

Parce que nous-mêmes, il y a quelques années, gérions de manière plutôt satisfaisante. Et donc on en avait pour notre argent. Quand on ne faisait rien, on ne payait pas. Et quand on faisait beaucoup, on payait beaucoup. C'est une lapalissade de ce que j'ai dit. Mais j'allais dire, ça n'était pas lissé sur du temps, ça n'était pas sur l'hôtel de la solidarité que ces choses-là se faisaient. Là, c'est le côté solidaire, voilà. De la même manière que les plages sont incluses dans le budget général et que quelqu'un qui habite à Candillargues ou à Mudaison, les plages, ça ne lui parle pas. Voilà, vous avez compris, c'est général. Je vous propose de passer au vote, d'approuver ce rapport qui est contre, qui s'abstient. Unanimité, je vous remercie.

## **16. APPEL D'OFFRES**

### **A / Attribution de l'accord cadre de fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires de Mauguio**

Carnon :

Rapporteur : Y.BOURREL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le point 16 est un accord-cadre pour l'attribution de fournitures scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires de Mauguio et de Carnon. On a trois lots. Le lot 1, papeterie, avait 35 000 euros au maximum. Le lot 2, librairie. Le lot 3, jeu spécifique maternel, jouets et matériel didactique. Une publicité s'est déroulée, bien entendu, du 16 mai au 27 juin. On a eu des dépôts de candidatures, des demandes de précisions qui ont été faites par certains pétitionnaires. On explique que la valeur technique comprenait trois sous-critères, enfin bref, en incluant le développement durable et que la commission d'appel d'offres, réunie le 8 septembre 2025, a donné un avis favorable à l'attribution des trois lots aux entreprises suivantes. Le lot 1, papeterie, à savoir plus, qui est le lot basé à Brissac, dans la Loire. Le lot 2, la librairie, à LLT, qui est basée au Crès. Et le lot 3, jeu spécifique maternel, jouets et matériel didactique, qui est le Haut Bureau, à Montpellier. Donc, ce sont trois propositions de la commission d'appel d'offres que je vous demande, que je vous appelle à entériner en faveur des entreprises attributaires que je viens de citer. Pas de question, on passe au vote. Contre, abstention, unanimité. Je vous remercie.

### **B / Attribution de l'accord cadre de fournitures, installations, maintenance des photocopieurs en groupement de commande :**

Rapporteur : Y.BOURREL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Même travail avec l'accord-cadre relatif à la maintenance des photocopieurs en groupement de commandes. Nous avons trois lots. Le lot 1, qui est l'achat de la maintenance photocopieur neuf pour la mairie. Le lot 2, qui est la maintenance du parc photocopieur Sharp. Et le lot 3, qui est la maintenance du parc photocopieur Konica,

qui est le petit lot. Donc, c'est un accord-cadre qui représente un groupement de commandes entre la ville, l'office et le CCS et le port. C'est-à-dire que là, on a essayé de mutualiser la manière dont la ressource, le besoin de ces photocopieurs, le rachat et la maintenance, pouvait s'optimiser au mieux. La publicité s'est déroulée entre le 25 juin et le 28 juillet. On a relevé trois dépôts pour le lot 1 et un dépôt pour le lot 2. Pas de demande de précision. Donc, selon les critères et jugements des offres, l'offre de FMB pour le lot 1 et celle du bureau système pour le lot 2 était satisfaisante. Les prestations consistent à commander des photocopieurs neufs tout au long de l'année en fonction des besoins des membres du groupement et d'en assurer la maintenance du nouveau parc ainsi que de l'existant. Donc, la commission d'appel d'offre réunit le même jour que pour les fournitures scolaires, propose d'attribuer le lot 1 à FMB basé au Crès et le lot 2 à bureau système basé à Mudaison. Je vous sollicite l'autorisation de signer les contrats par lot aux entreprises attributaires. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

## **17. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MANDAT EN VUE DE LA GESTION DES RECETTES ISSUES DE LA CESSION DES BIENS MOBILIERS COMMUNAUX SUR LA PLATEFORME DU MONITEUR DES VENTES :**

**Rapporteur : Y.BOURREL**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le point 17. Approbation d'une convention de mandat en vue de la gestion des recettes issues de la session des biens immobiliers communaux sur la plateforme du moniteur des ventes. Alors, ça, c'est un petit peu de l'économie circulaire. Vous connaissez tous la plateforme, avant on avait Agora store. Donc, on travaille pour donner une deuxième vie à du mobilier de bureau, à du mobilier scolaire et même parfois du matériel technique, une mini-pelle, des moteurs, des bateaux, des choses comme ça. Donc, on a lancé une consultation et après avoir analysé les différentes propositions, la société Drouot SI qui est porteuse du site de vente Le Moniteur des Ventes est le groupement qui offre les meilleures conditions de prise en charge et de suivi de ces ventes, avec notamment le délai de paiement de la collectivité. Une fois le paiement réalisé par l'acheteur via Lemonway, établissement agréé par l'autorité de contrôle de résolution, la commune perçoit sous 48 heures, ça n'est pas intéressant, le produit de la vente engagée. Donc, le site présente aux nombreuses ventes et des références satisfaisantes. La convention porte sur une durée de 4 ans, mais peut être résiliée à chaque date d'anniversaire par l'une des parties. Donc, je vous propose de conclure avec la société Drouot une convention de mandat de gestion des recettes issu de la cession des biens immobiliers de la ville de Mauguio Carnon, sur la plateforme Moniteur des Ventes.

Monsieur Frantz DENAT :

Excusez-moi Monsieur, il n'y avait pas moyen d'éviter le Lemonway, qui est un établissement de paiement paneuropéen. Alors, il est conforme à l'agence de contrôle, on est d'accord, mais Marketplace et plateforme de crowdfunding, nous avons l'ambition d'être un acteur clé de la nouvelle économie en fournissant une solution de paiement de premier plan, etc. Donc, je suppose qu'ils doivent se rémunérer au passage, comme un peu tout le monde. Enfin, du moins, ça n'a pas l'air d'être des grands mécènes. Donc, est-ce qu'il n'y a pas moyen ? J'avais l'impression qu'avant, on faisait ça sans passer par ça. Je parle sous le contrôle notamment de nos collègues de l'informatique et autres. Si on pouvait éviter Lemonway, ça serait bien.

Monsieur Yvon BOURREL :

On me dit, renseignement pris, ce n'est pas possible. Avec Agora store, c'était possible. Mais là, il est difficile de s'écartez de Lemonway, qui est l'organisme bancaire qui va gérer la transaction. Je regrette, comme vous, que ce ne soit pas plus vertueux. Néanmoins, si déjà on est mieux que ce qu'on était, il n'est pas interdit d'espérer de franchir un cran supplémentaire. On passe au vote, si vous voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

## **18. MANDAT SPECIAL AUX ELUS**

### **A / Participation au congrès des maires 2025**

**Rapporteur : Y. BOURREL**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le point 18 est relatif au mandat spécial aux élus pour le congrès des maires 2025. Donc, une délégation d'élus représentera la commune au congrès des maires à Paris du lundi 17 au jeudi 20 novembre 2025. La commune sera représentée par le maire Yvon BOURREL, madame Sophie CRAMPAGNE, adjointe, monsieur Lucien BELEN, adjoint, monsieur Laurent CAPPELLETTI adjoint, monsieur Bernard GANIBENC, conseiller municipal, madame MOULLIN-TRAFFORT, conseillère municipale, madame FAVIER, conseillère municipale, madame BARTHÉS, conseillère municipale, madame DEMIRIS/MAGGION, je ne sais pas ce qu'il faut dire, les deux, conseillère municipale, monsieur PARMENTIER, conseiller municipal, monsieur DENAT, conseiller municipal. Et je vous propose d'autoriser ce mandat spécial pour la participation aux congrès des maires à 2025 et d'autoriser le remboursement de tous les frais engagés pour l'exécution de cette mission et dire que le remboursement des frais se fera sur la base des frais réels.

Monsieur Frantz DENAT :

Même remarque, monsieur le maire, que l'an dernier, vous connaissez ma position là-dessus, je suis partisan d'un forfait, peut-être d'ailleurs lié aux autres mandats qu'on peut avoir, certains étant bénéficiant de rémunération, d'autres pas. Mais les frais réels, je trouve que par principe, ça serait bien de mettre un forfait. Encore une fois, par principe, je le dis tous les ans.

Monsieur Yvon BOURREL :

À ce jour, monsieur DENAT, les dépenses engagées par les participants au congrès ont toujours été des dépenses que je qualifierais de raisonnables. Parfois même, on a eu des inscriptions des gens qui ne sont pas inscrits, vous le savez, vous en faites partie. Bon, c'est parfois inhérent à la volonté personnelle...

Monsieur Frantz DENAT :

Qui ne se font pas rembourser les frais...

Monsieur Yvon BOURREL :

Je veux dire, il y a des inscriptions, il y a des vraies inscriptions...

Monsieur Frantz DENAT :

C'est gratuit.

Monsieur Yvon BOURREL :

Non, l'inscription au congrès des maires n'est pas gratuite. Non, la participation, c'est 90 euros.

Monsieur Frantz DENAT :

Ah, ben voilà.

Monsieur Yvon BOURREL :

Non, elle n'est pas gratuite. Elle n'est pas gratuite. L'idée, c'est que tout le monde suive un plan d'égalité, tout simplement, et que, à ce jour, j'allais dire, la base des frais réels, compte tenu que parfois certains en profitent, entre guillemets, il n'y a pas eu d'abus et les comptes sont à votre disposition. Et vous le savez.

Monsieur Frantz DENAT :

Vous me les avez fournis, Monsieur le maire.

Monsieur Yvon BOURREL :

D'ailleurs, on vous les a fournis, on vous les a communiqués.

Monsieur Frantz DENAT :

Et c'était une question, encore une fois, de principe et non pas d'abus. Si vous me connaissez, s'il y avait eu des abus, on aurait parlé.

Monsieur Yvon BOURREL :

Je pense que ça se serait su et je pense que c'est mal connaître, j'allais dire, la droiture intellectuelle dont chacun est capable de faire preuve, parce que là, pas de procès d'intention...

Monsieur Frantz DENAT :

C'était deuxième degré.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Juste un point en termes de bonne pratique financière, puisque Frantz s'intéresse à ce sujet. L'optique qui est de plus en plus prise, ce sont effectivement les frais réels et non pas les forfaits. Puisque les forfaits, en fait, c'est... On a le forfait, donc on y va.

Monsieur Frantz DENAT :

Forfait sur présentation de notes.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Peu importe. À partir du moment où tu as un forfait, c'est la gabegie ouverte.

Monsieur Yvon BOURREL :

Alors, si le prof le dit.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Je sais que tu n'aimes pas les enseignants, mais...

Monsieur Yvon BOURREL :

On passe au vote pour l'autorisation pour ce mandat qui est contre, qui s'abstient. Unanimité, merci.

## **B / Déplacement à Boves à l'occasion de la commémoration des évènements du 19 Septembre 1943 :**

**Rapporteur : Y.BOURREL**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Un point qui est similaire, donc là, c'est avec un effet rétroactif. Une délégation s'est rendue à Boves du 19 au 21 septembre pour faire suite à l'invitation de la ville jumelle pour participer aux cérémonies et commémorations des événements du 19 septembre 1943. Donc, je demande à l'Assemblée d'autoriser le remboursement des frais engagés pour l'exécution de cette émission. Je suis allé à Boves avec Mme GHARIANI, directrice générale adjointe, et le prix c'est le prix du carburant et de l'autoroute. Puisque quand nous sommes reçus, le gîte et le couvert sont offerts par la ville jumelle de la même manière que nous les recevrons nous pour le congrès pour le mois de novembre. Je le mets au vote, contre, abstention, l'unanimité, je vous remercie. M. CAPPELLETTI, Laurent, une preuve de solidarité ? Le point 19.

**19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE  
L'AUDE-SOLIDARITE COMMUNES-INCENDIE AOUT 2025 :**  
**Rapporteur : L.CAPPELETTI**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Laurent CAPPELETTI :

Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association des maires de l'Aude Solidarité commune incendie, août 2025. Nous vous rappelons qu'il y a eu un incendie d'une intensité exceptionnelle qui a ravagé le massif des Corbières, en août dernier, et qui a touché gravement 15 communes de l'Aude. Et appellant la solidarité envers les habitants, familles, agriculteurs, professionnels du tourisme et entrepreneurs touchés de plein fouet par cette tragédie. Ce drame a provoqué une véritable catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique. L'association des maires de l'Aude face à cette situation, avec le soutien de l'AMF, l'Association des maires de France, a lancé un appel à la solidarité. En faveur des communes sinistrées, un fonds dédié a été activé afin de recueillir les dons des collectivités des entreprises et des citoyens. L'objectif étant de permettre la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services de proximité. En conséquence, il est proposé au membre du conseil municipal de versement d'une subvention de 5000 euros à l'Association des maires de l'Aude sur le compte Solidarité commune incendie août 2025 en soutien aux communes sinistrées par l'incendie et de dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Monsieur Frantz DENAT :

Monsieur le maire, ce ne sont pas certaines origines d'Audoise qui me font réagir comme ça, mais c'est un département qui est déjà malmené un peu pour plein de choses qui vient de souffrir énormément et vous voyez, je parlais tout à l'heure de dépenses auxquelles je n'adhérais pas et là, si on montait un peu notre subvention, franchement, je ne trouverais pas ça illégitime ou à justifier. Je pense qu'on pourrait prendre un peu sur notre train de vie pour donner un peu plus aux maires de l'Aude.

Monsieur Yvon BOURREL :

Nous avons effectivement abondé avec l'agglomération à hauteur de 10 000 euros, donc j'allais dire, il est difficile, je ne dirais pas qu'il y aurait une rupture d'égalité entre les aides que l'on concerne aux uns et aux autres. Bien évidemment que ce n'est pas 5 000, c'est 500 000 et qu'il faut donner beaucoup plus. J'allais dire, c'est plus une participation symbolique et solidaire que réellement correspondant à un besoin. Je suis de votre avis, le principe de la générosité ne se pose pas. Je me tourne vers notre collègue Laurent, qui est également Audois. Je pense que si chaque commune adopte une délibération comme la nôtre, ça n'est pas ridicule et c'est représentatif de ce qu'on a eu donné quand il y a eu les événements de trêve. C'est conforme, j'allais dire, à une ligne que nous avons. Après, je salue cette forme de générosité que je partage.

Madame ? :

C'est toujours l'association des maires qui s'occupe de ça ? D'accord, ça m'a étonné.

Monsieur Laurent TRICOIRE :

Si vous voulez aller visiter une vraie catastrophe écologique, c'est là-bas qu'il faut aller. Parce que là, quand on y va, on n'entend pas un oiseau, on n'entend pas des kilomètres et des dizaines de kilomètres. Là, c'est vraiment un gros dégât. Essayez de parler autour de vous des débroussaillages, de nettoyage, d'entretien. Parce que quand ça arrive, c'est trop tard.

Monsieur Yvon BOURREL :

On aurait aimé faire un plus, mais écoutez, c'est 5000 que je vous propose, qui est contre, qui s'abstient. Je vous remercie.

**20. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP :**

**Rapporteur : S.CRAMPAGNE**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame CRAMPAGNE va nous parler de la mise à disposition de personnel avec la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

Madame Sophie CRAMPAGNE :

La commune a, depuis l'année 2024, créé et structuré sur le territoire communal une base de données cartographiques de type système d'information géographique afin d'assurer le suivi et la gestion du patrimoine communal, des bâtiments-voies, environnement, urbanisme, équipement et réseaux divers. La communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup dispose dans ses effectifs, d'une expertise et d'une solide expérience sur le déploiement de ce type de solution. Un partenariat avec la communauté de communes Grand Pic Saint-Loup est donc envisagé afin de bénéficier de leur expérience et d'accompagner nos services dans le développement du SIG communal, s'agissant d'une technicité particulière. Le nombre de jours mobilisable du responsable SIG de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup est fixé à 5 jours par an. L'indemnisation est fixée à 1 750 euros par an, soit 350 euros par jour. Il est donc proposé au membre du conseil municipal d'autoriser M. le maire à signer la convention de mise à disposition individuelle d'un ingénieur principal de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Monsieur Yvon BOURREL :

Merci, Madame la première adjointe. On passe au vote contre l'abstention et l'unanimité. M. PRADEILLE, Laurent.

**21. CONVENTION QUADRIPARTITE PERMETTANT DE VALORISER ET RENFORCER LA COOPERATION DES DIFFERENTS PARTENAIRES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES NOTAMMENT POUR LA PRISE DE PLAINE EN MOBILITE ET L'IDENTIFICATION DES PROFESSIONNELS RESSOURCES :**

**Rapporteur : L.PRADEILLE**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Laurent PRADEILLE :

Merci M. le Maire. Convention quadripartite permettant de valoriser et renforcer la coopération des différents partenaires dans le cadre de l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales, notamment pour la prise de plainte en mobilité et l'identification des professionnels ressources. La gendarmerie de l'Hérault, la maison de santé pluridisciplinaire de Mauguio, qui est une entité mais qui sera ouverte physiquement, la CPTS Montpellier, S. Béranger et le Pôle Jeunesse et Solidarité souhaitent valoriser et renforcer leur coopération, préciser les objectifs et le cadre de collaboration dans le cadre de l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales, notamment par la prise de plainte en mobilité, donc à la maison de santé par exemple, et l'identification des professionnels ressources. Ce qui est très important, c'est que nos réseaux se connaissent et qu'on n'est pas une seule situation où on ne soit pas en capacité d'orienter rapidement vers la prise de plainte, vers l'accompagnement. Ce sont des dossiers sur lesquels nous commençons à avancer bien puisque nous avons 2 appartements d'urgence mis à disposition, et

plus cette convention, on commence à aller vers des outils qui peuvent avoir une efficacité intéressante.

Monsieur Gerard DEYDIER :

Je ne vais pas vous parler de l'avenir, je vais vous parler de ce qui s'est passé au mois de février à Carnon. Il y a une dame qui s'est faite bousculer plus que verbalement, et elle a voulu poser main courante contre la personne qui l'avait bousculée. Donc elle est allée à la police municipale, et la police a dit qu'elle ne pouvait pas prendre sa main courante. Donc j'aimerais bien qu'il y ait un peu plus de concret dans cette action-là. Donc cette personne m'a appelé et on est allé à la gendarmerie de Palavas pour poser la main courante. Parenthèse, à la gendarmerie de Palavas, le panneau qui indique tout ce qui est intervention, le schéma d'intervention date de 2015. Ça serait bien de le mettre à jour.

Monsieur Laurent TRICOIRE :

Je vous apporte une réponse rapide, pas sur le volet gendarmerie, parce que ce n'est pas ma compétence et ce n'est pas du ressort de la commune. La gendarmerie de Palavas, ce n'est pas sur notre commune, nous on a une gendarmerie à Mauguio, je ne vais pas intervenir sur la gendarmerie de Palavas. Par contre, sur l'intervention de la police municipale, la municipale intervient sépare l'agresseur de l'agressé.. Écoutez-moi, moi je vous ai écouté, et quand la personne vient déposer, on ne peut pas. Ce n'est pas des compétences de la police. Une main courante, c'est un acte officiel, ça se fait en gendarmerie et en gendarmerie uniquement, appelez-nous pour ce que vous voudrez, on est là pour défendre la dame qui est agressée. Bien entendu, mettre de côté l'agresseur si on a la possibilité, mais prendre la main courante, c'est un acte officiel et ça relève de la gendarmerie, pas de la police.

Monsieur Frantz DENAT :

On a parfois des passés professionnels qui comportent des points positifs aussi. Avec Pierre Jox, en 1985, qui a fait mettre les travailleurs sociaux dans les services de police et de gendarmerie. Moi, j'ai été un peu surpris. Évidemment que je suis content de cette convention. Mais je trouve qu'il y a des trous. On ne voit pas le département et l'observatoire des violences faites aux femmes. On ne voit pas la gendarmerie de Palavas. Quoiqu'on en dise, Carnon, c'est la commune de Palavas. On ne voit pas le département, c'est la gendarmerie de Palavas. On ne sait jamais. On ne voit pas les intervenants sociaux en gendarmerie, par exemple. Il n'y est même pas fait allusion. J'entends ce que dit l'adjoint au social en disant que c'est pour mailler le territoire, j'espère quand même, pour avoir fait quelques années aussi ici, à l'époque où c'était fait, avec Ariane SANCHER et d'autres. Le maillage existait. Ce qui m'effraie dans cette convention, c'est que l'on redécouvre des choses qu'on a l'impression de réinventer la poudre. Normalement, ça devrait être bien fait depuis longtemps. La deuxième question qui me vient, c'est que, malgré les demandes, les statistiques de la délinquance sur Mauguio et notamment le nombre de violences intrafamiliales conjugales et non conjugales, ce sont des choses que j'ai demandées pour ma part et le total de la délinquance détaillée sur notre commune, on ne l'a pas. Du moins, les élus de base ne l'ont pas. Ça requestionne aussi la convention de coordination qu'on a avec les forces de sécurité intérieure. Je reprends ce que disait Laurent TRICOIRE, ce n'est pas le rôle de la police municipale, le rôle de la police municipale, il serait par contre de prendre la dame en question et de l'emmener à la gendarmerie. Par exemple, de prendre contact avec la gendarmerie pour l'aider. Évidemment que je voterais pour, mais par rapport à ce qu'on était en droit dans ma tête d'attendre, j'ai été surpris.

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est quand même mieux par rapport à ce qui existait et à arriver à anonymiser et à rendre plus accessible le dépôt de plainte pour la part de personnes victimes de violences intrafamiliales dans un lieu de soins. C'est appelé de tous ses vœux à la fois par la gendarmerie et par la politique sociale que nous faisons. C'est quand même mieux.

Monsieur Frantz DENAT :

Monsieur le Maire, ce qui est le problème c'est que ça soit un mieux. Mais c'est un mieux après un retour en arrière. Je l'ai vécu directement sur ce territoire. Avant, c'était parfois mieux. Je crois qu'il faut ne pas hésiter à

le dire. Je trouve dommage que la gendarmerie ait rétro pédalé là-dessus parce que là je la trouve minimaliste. Elle vient dans des endroits, mais bon sang, il y a des autres dispositifs qui existent. Où est-ce qu'ils sont dans la convention ? Je parlais du département. Il y a des réseaux spécialisés via Voltaire et il y en a d'autres. On ne les voit pas apparaître. C'est ça mon souci. Je suis content que ça s'améliore comme ça.

Monsieur Yvon BOURREL :

Très bien. Nous passons au vote ? Ah pardon, Monsieur CHAZOT, je vous avais oublié. Excusez-moi

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

C'est gentil. Je vois que ça roumègue, mais bon, ce n'est pas grave. Sur cette question, vote favorable. Je pense qu'on sera tous d'accord. Tout ce qui peut permettre de lutter contre les violences intrafamiliales va y être en faveur. En revanche, j'en profite à saluer de manière plus générale l'action de notre police municipale. Je vous ai transmis une demande concernant les chiffres des violences et des délinquances. Je voulais savoir...

Monsieur Yvon BOURREL :

On ne les a pas M. CHAZOT, dès qu'on les aura, si c'est communicable, nous les communiquerons. Mais on a demandé... On a demandé à la gendarmerie...

Monsieur Laurent TRICOIRE :

Je vous ai renvoyé ce que nous envoie la gendarmerie annuellement. Vous les avez reçus ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Effectivement, communiqué un tableau de synthèse partielle. Mais ce n'est pas ce que je vous demande. C'est comme ça que je l'interprète. Le document que je vous demande est un rapport de données de sécurité de la délinquance édité pour chacune des communes par le ministère de l'Intérieur. C'est ce document-là que je vous demande.

Monsieur Laurent TRICOIRE :

Ce document est édité par le ministère de l'Intérieur mais il ne sort pas des institutions. Il faut un récapitulatif sur le tableau que je vous ai envoyé. Mais il n'y a pas le détail de chaque famille qui pourrait avoir un souci intrafamilial.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Je voudrais terminer la demande que j'ai faite, pour répondre aux remarques qui ont pu être faites, pourquoi je dis que ce tableau de synthèse est partiel parce qu'il tient en une seule page avec certains points clés uniquement. Le rapport dont il est question est quinquennal ou décennal et édité par le ministère de l'Intérieur. Je note simplement que Monsieur CAPPELLETTI a organisé avec renfort d'un de ses collègues du CNAM une conférence de très bonne qualité qui évoquait ces questions-là. Ils ont dit eux-mêmes que ce document était édité et accessible à chacune des communes. Il n'y a que deux solutions. Je ne peux pas croire à un défaut de compétences de nos services. Soit c'est un manque de communication entre vous ce qui expliquerait pourquoi il y a d'autres démissionnaires au niveau du groupe. Soit c'est une problématique de ne pas communiquer les chiffres. De mon côté, j'ai fait quand même quelques recherches et c'est pour ça que les éléments que j'ai trouvés ne correspondent pas. Le seul moyen de nous mettre d'accord c'est de communiquer ce rapport.

Monsieur Laurent TRICOIRE :

Je ne communiquerai jamais un rapport qui n'émane pas de moi ou de la commune qui émane du ministère de l'Intérieur avec le truc rouge qui dit de ne pas le divulguer. Vous comprenez ce que je veux dire ? J'entends parfaitement. On peut faire suivre votre demande à la gendarmerie et j'y mettrai mon tampon pour vous accompagner mais ce n'est pas moi qui vous donnerai des chiffres ni de la police nationale...

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Comme dirait l'autre, je laisse la parole à un expert.

Monsieur Frantz DENAT :

Les statistiques sont communicables. Elles sont publiques. Je ne parle pas de ces tableaux-là. Pour avoir connu les conventions de coordination on en a déjà parlé Laurent.

Monsieur Laurent TRICOIRE :

Si personne ne fait confiance à l'Etat ou au ministère je ne peux pas vous amener de réponse à vos questions. Je ne peux pas.

Monsieur Yvon BOURREL :

Nous passons au vote de cette convention quadripartite Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

## **22. REVERSEMENT DES RECETTES DE LA VENTE DES BRACELETS DE LA FETE VOTIVE 2025 AUX CLUBS TAURINS DE LA COMMUNE :**

**Rapporteur : L.PRADEILLE**

**La délibération est adoptée à 32 voix pour, 0 contre et 1 abstention (F.DENAT).**

Point 22, allez, les bracelets...

Monsieur Laurent PRADEILLE :

Reversement des recettes de vente de bracelet C'est une opération qu'on fait annuellement on a recueilli 7 095 euros et on verse 1419 euros comme dans toutes les années. Vous êtes habitués à cette délibération.

Monsieur Yvon BOURREL :

On passe au vote contre ?

Monsieur Frantz DENAT :

Monsieur le Maire, je vous avais questionné et vous m'avez répondu sur un accident qui est arrivé à un bénévole pendant une course. Un accident qu'on peut qualifier de grave. Je suis très heureux qu'il s'en soit sorti. Pour autant je pense qu'il y a des... Reverser l'argent au club mérite qu'on sache si le club respecte les obligations de ses bénévoles que ce soit la formation, l'encadrement, le respect de l'âge, les limites diverses et variées. Il ne faudrait pas qu'on récompense un club qui n'a pas respecté ça même si la responsabilité de la commune n'est pas engagée directement. Le sujet n'est pas là. Le sujet serait de récompenser un club qui ne respecte pas suffisamment ses bénévoles.

Monsieur Laurent TRICOIRE :

Dans les conventions des associations c'est marqué noir sur blanc le respect de toutes les règles de sécurité et de formation. C'est un vrai travail. On est d'accord que certaines associations s'arrangent avec le temps mais maintenant c'est cadre. On y a mis un terme.

Monsieur Frantz DENAT :

Je ne vois pas pourquoi on reverse à cette association par exemple les bracelets. Ça pourrait être une sanction qui ferait qu'on ne mette pas à égalité ceux qui respectent et ceux qui ne respectent pas. Pour moi ça me paraît important de marquer de temps en temps...

Monsieur Laurent TRICOIRE :

Ça serait le double couperet pour l'association. Ils ont déjà perdu une de leurs membres qui œuvre depuis des

années. On l'a souvent sollicité à tort mais on ne va pas tomber de deux fois le couperet. La répartition est juste elle est fidèle à ce qu'on faisait avant. Il faut continuer comme ça. On se félicite de son rétablissement.

Monsieur Yvon BOURREL :

Très bien. Nous passons au vote de ces reversions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention ? Point adopté.

### **23. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MAUGUIO CARNON ET LA LIGUE OCCITANIE DE BASKET-BALL :**

**Rapporteur : S.CRAMPAGNE**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Renouvellement de la convention de partenariat entre la commune de Mauguio et la ligue de basket.

Madame Sophie CRAMPAGNE :

Dans le cadre du soutien à la professionnalisation dans le domaine sportif, il est proposé de renouveler à l'identique des 3 dernières années, le conventionnement avec la ligue de basket. Nous partons pour une 4e saison. Les 3 premières avaient permis à 3 jeunes du territoire de bénéficier de la formation BPJEPS. Dans le cadre de ce partenariat, la commune mettrait à disposition de la ligue de basketball, le gymnase Beugnot durant une demi-journée par semaine et une salle de formation pour une demi-journée par semaine du 25 août 2025 au 7 juillet 2026. Il est proposé aux membres du conseil d'approuver la convention de partenariat avec la ligue d'Occitanie de basketball et d'autoriser M. le maire à signer la convention.

### **24. CHARTE DES DEVANTURES, DES ENSEIGNES ET DES TERRASSES A CARNON :**

#### **A/ Subvention au bénéfice de la SAS HOR/LAVERIE SOLIGNAC**

**Rapporteur : L.CAPPELETTI**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Laurent CAPPELETTI :

La charte des devantures des enseignes et les terrasses à Carnon se poursuit. Nous accompagnons au travers d'une charte la mise à niveau des devantures des enseignes et des terrasses à Carnon. Nous en sommes sur un budget qui a été voté au total de 60 000 euros à consommer en fonction de la mise à niveau selon des critères des commerces concernés. C'est une quinzaine en première tranche sur le compte de Melgueil principalement, la SAS HOR, la laverie Solignac et la laverie Nautilus sont deux laveries qui sont mises à niveau en fonction de la charte qui a été négociée. Dans ce cadre, la SAS Or, pour la laverie Solignac a déposé par l'intermédiaire de sa présidente Madame Odile ROC, une demande de subvention pour un coût prévisionné d'investissement de 1420 euros. C'est du one-shot. Ce n'est pas tous les ans. Sur la laverie Solignac, nous vous demandons d'octroyer une subvention représentée par sa présidente Odile (ROC) pour le changement de son enseigne pour un montant prévisionné d'investissement de 1420 euros. Le montant de la subvention sera calculé par application du taux de 70 % du coût total de l'enseigne pour un montant maximum de subvention de 1000 euros. C'est la même chose sur sa deuxième laverie, Nautilus, dans les mêmes termes et conditions donc je

vous épargnerai la redite.

Monsieur Yvon BOURREL :

Si personne n'y a pas d'inconvénient, on vote pour les deux en même temps sauf si quelqu'un me demande de voter. Donc contre ? Abstention ? Unanimité. François, on va parler du logiciel du SDIS.

**B / Subvention au bénéfice de la SAS HOR/LAVERIE NAUTILUS**

**Rapporteur : L.CAPPELETTI**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

CF A/

**25. CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU LOGICIEL DECI DU SDIS DE L'HÉRAULT-APPROBATION :**

**Rapporteur : F.DALBARD**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur François DALBARD :

L'objet de cette délibération est la signature d'une convention avec le SDIS 34 pour la mise à disposition d'un logiciel sur les points d'eau incendie. Il vous est proposé d'approuver la convention relative aux conditions de mise à disposition à titre gratuit et d'utilisation du logiciel DECI, du SDIS, de l'Hérault, gestion des points d'eau incendie, d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer ou non et pour le compte de la commune tous les documents relatifs à cette convention.

Monsieur Yvon BOURREL :

Pas de problème ?

Monsieur Daniel BOURGUET :

J'ai juste une question mais qui est un peu à la marge, c'est que sur l'aire des gens du voyage, ils sont obligés de prendre l'eau sur la borne d'incendie, je ne comprends pas pourquoi, ça veut dire qu'il n'y a pas d'adduction d'eau en dehors de la borne d'incendie, je sais que ça dépend plus de l'agglo que de nous mais bon...

Monsieur Yvon BOURREL :

Vous n'avez pas interrogé l'agglo ?

Monsieur Daniel BOURGUET :

Non, pas encore.

Monsieur Yvon BOURREL :

On le fera.

Monsieur Laurent TRICOIRE :

En principe, sur l'aire d'accueil, c'est un peu comme dans les campings, il y a des bornes pour s'approvisionner à l'eau et à l'électricité, sauf que ces bornes, chaque fois qu'ils passent, elles sont détériorées. Comme elles sont détériorées, ils n'ont plus qu'une solution, c'est d'aller se servir au poteau à incendie.

Monsieur Yvon BOURREL :

On passe au vote pour approuver cette convention contre ? Abstention ? Je vous remercie. Monsieur CHAZOT m'a posé une question sur les éléments de réponse sur la sécurité. On vous a répondu, une deuxième question sur l'avancement du processus PADD-PLU.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Peut-être rappeler le contexte que vous aviez évoqué il y a quelques mois en début d'année que vous attendiez le mois d'octobre pour faire une revoyure. Nous sommes en octobre.

Monsieur Yvon BOURREL :

Le PADD est arrêté. Le débat s'est déroulé en décembre dernier. Il reste maintenant la révision du PLU. Une révision qui présente un dénominateur commun, vous comme moi, vous comme le groupe majoritaire désirons le meilleur pour nos Melgoriens. Ces débats sur la révision du PLU sont passionnés et passionnels qui requièrent une forme de sérénité. J'ai pu observer par certains actes anonymes de dépliant dans des boîtes à lettres, que ce climat de sérénité n'est pas le bon moment pour parler de ces choses-là. On reposera le temps qu'il faut pour s'écouter et d'échanger de manière respectueuse, autrement que par des contre-vérités ou des communications que je qualifierais de mensongères sur les réseaux sociaux. Je n'irai pas plus loin. Vous ne rebondissez pas, je donne la parole à M. CHAZOT pour qu'il réponde et je clos le sujet.

Monsieur Daniel BOURGUET :

C'est très important ce que je veux dire.

Monsieur Yvon BOURREL :

Je ne vous demande pas de rentrer, je vous demande d'écouter M. CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Je voulais savoir si vous alliez communiquer un agenda et sur la concertation de considération avec les habitants qui doit se clôturer dans les prochains jours.

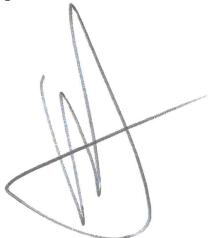
Monsieur Yvon BOURREL :

Quand on aura décidé, on vous le communiquera. Le Conseil est terminé. Bonne soirée et rendez-vous au mois de décembre, le 15 décembre.

\*\*\*

*L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21 H 35*

Le secrétaire de séance,  
François DALBARD



LE MAIRE  
Yvon BOURREL

